

SOMMAIRE

EDITORIAL: Multipartisme et dialogue 1

HOMMAGE A L'ABBE MASSION

D. LIEBAERT: "Monsieur Jean" 3
R. CHAVATTE: Toujours un peu jobard 7
M. MUNYANKINDI: Un prêtre pour aujourd'hui 8

SOCIETE ET DEVELOPPEMENT

Etudiants de Kabayi: Les "baturage" s'expriment sur les questions politiques 9
F. MUNYANTWARI: Des paysans-agriculteurs sans espoir 23
J.-P. GODDING: Pour une véritable décentralisation 29
Ch. NTAMPAKA: L'apport de la Constitution du 10 juin 1991 .. 39
J. NDAHIMANA: Pour une démystification du problème rwandais 49
J. VANKRUNKELSVEN: Comment aborder le problème démographique? 57

EGLISE D'ICI ET D'AILLEURS

G.-M. DION: La Bible en kinyarwanda 65
D. BOILLAT: La Bible entre mots et images 83
J.-P. GODDING: "Jésus est vivant." Le voyage du Père Tardif au Rwanda 86

CARNET: 1er juin - 31 juillet 1991 89

A TRAVERS LIVRES ET REVUES

G. THEUNIS: "L'enfant des mille collines" de J. CASAS .. 101
M. DONNET: "L'amour vainqueur" de O. ROMERO 103
G. THEUNIS: "Rwanda, gouverner autrement" de S. MBONYUMUTWA 105

COURRIER DES LECTEURS

J. NGARAMBE: Un obstacle sérieux à la démocratisation 107
R. DELPORTE: "La force des pauvres" 110



LE MONDE PAYSAN ET LES PARTIS



- Les "baturage" s'expriment sur les questions politiques
- Des agriculteurs sans espoir
- Pour une véritable décentralisation
- Le problème démographique
- La Constitution du 10 juin 1991

DIALOGUE

N° 148

Septembre-Octobre

1991

ISSN 0257-0017

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Thaddée BAGARAGAZA : Privé, Représentant Légal de l'ASBL DIALOGUE, Kigali

Guy THEUNIS : Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), Secrétaire de Rédaction à la Revue DIALOGUE, Kigali

Denise LIEBAERT : ancienne secrétaire de l'Oeuvre Nationale des Aveugles, Bruxelles, Belgique

Robert CHAVATTE : ami de l'abbé Massion, Braine-le-Comte, Belgique
Mathias MUNYANKINDI : Président de centrale, Paroisse Kabuye, Kigali
Les étudiants en 2^e année de Philosophie, Grand Séminaire de Kabgayi,

Gitarama

François MUNYANTWARI : Service de la situation des coopératives,

Centre IWACU, Kigali

Jean-Pierre GODDING : Conseiller à la Préfecture de Gisenyi

Charles NTAMPAKA : Professeur à la Faculté de Droit à l'UNR,

Campus de Mburabuturo, Kigali

Joseph NDAHIMANA : Etudiant en médecine, Bruxelles, Belgique

Jan VANKRUNKELSVEN : Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), Kossogen

(Ouagadougou), Burkina Faso

Gilles-Marius DION : Dominicain, Maître des novices à la Fraternité

St Dominique, Kacyiru, Kigali

Didier BOLLART : Dominicain, Fraternité St Dominique, Kacyiru, Kigali

Michel DONNET : Prêtre "Fidel Donum", Paroisse Sainte-Famille, Kigali

Jean NGARAMBE : Cyangugu

Raymond DELPORTE : Trappiste, Monastère de Kasanza (Kikwi), Zaïre

Photo couverture : Vivant Univers, Namur, Belgique

DIALOGUE

Revue fondée en mars 1967 (24^e année)
par l'Abbé Jean MASSION (1904-1990)

EDITEUR : ASBL - DIALOGUE

B.P. 572 KIGALI/RWANDA ☎ 74178

SECRETAIRE DE REDACTION : Guy THEUNIS

REDACTEUR : Joseph NTAMAHUNGIRO

TRAITEMENT DE TEXTES : Enos NSHIMYIMANA

COMITE DE REDACTION :

Thaddée BAGARAGAZA - Augustin BASEBYA - Michel DONNET -
François FUNGA - Déogratias HITIMANA - André KAMEYA - Médard
NDUWAMUNGU - Jean-Baptiste NGIRABACU - Jean-Damascène
NTAKIRUTIMANA - Yvon POMERLEAU - Emmanuel RWANGOMBWA.

Imprimé par Pallotti-Press, B.P. 863 KIGALI
Tirage : 4.000 exemplaires.

Editorial

MULTIPARTISME ET DIALOGUE

"DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda. Sans être l'organe officiel d'une Eglise, DIALOGUE envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne". C'est ce qu'inscrit DIALOGUE sur la couverture de chacune de ses parutions.

Ce qui caractérise la période que nous vivons actuellement au Rwanda, c'est l'apparition de différents partis. DIALOGUE ne peut rester indifférent à ce phénomène. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à informer nos lecteurs, sur ce sujet, de la meilleure façon possible.

Plusieurs nous demandent si DIALOGUE prend position pour tel ou tel parti. Nous allons résumer dans les points qui suivent la position de DIALOGUE.

Premier point : DIALOGUE a toujours prôné une véritable démocratie. Nous avons lutté, des années durant, pour le respect de la liberté de presse et de la vérité, pour la recherche du bien commun, éléments essentiels d'une véritable démocratie. Notre faveur ira donc toujours aux gouvernements, aux partis et aux personnes qui favorisent une véritable démocratisation dans le pays.

Deuxième point : dans notre comité de rédaction, comme dans notre ASBL, il y a des personnes engagées

dans tous les domaines de la société. Il est donc normal d'y trouver des personnes maintenant engagées dans des partis, de façon résolue ou comme simple membre. Certains, pour des motifs réfléchis, ne s'engagent dans aucun parti, ce qui est tout aussi permis en bonne démocratie. La politique étant un domaine essentiel de ce qui fait l'humain, nous ne voulons d'aucune façon prôner l'indifférence. Chacun doit s'engager, dans ce domaine, d'une façon personnelle.

Troisième point : comme revue, cependant, nous ne voulons pas appuyer, un parti plus qu'un autre. Pour maintenir la qualité de l'information que nous donnons, pour assurer la pertinence de la réflexion, nous continuerons à permettre à qui le désire, d'écrire dans nos pages, à condition de respecter la déontologie qui est la nôtre depuis toujours. Nous avons favorisé et nous continuerons à favoriser le dialogue.

Mais nous voulons, comme revue, rester indépendants de toute ligne partisane, même si nous encourageons chacun de nos membres à s'engager à titre individuel, pour défendre les valeurs que nous défendons depuis toujours, dans le parti qu'il croit le mieux indiqué pour le faire, et collaborer ainsi à construire le Rwanda de demain.

Guy THEUNIS
Secrétaire de Rédaction



Thaddée BAGARAGAZA
Président de l'ASBL
DIALOGUE



HOMMAGE A L'ABBE MASSION

"MONSIEUR JEAN"



"Dis, Mademoiselle, qu'est-ce que je vais devenir, moi, si tu pars ?" Nous étions deux, attendant le tram au bord du trottoir. Je regardai l'aveugle cramponné à mon bras. Sa gaucherie d'ouvrier flamand, tâchant de me parler en français, ajouta quelque chose de pitoyable à sa pauvre figure ronde, plus boursouflée encore par le chagrin aujourd'hui que d'habitude.

Son physique ! Comment vous le décrire ?... Un jour, quand j'étais enfant, ma grand-mère, me rapporta d'un de ses voyages deux charmantes poupées : un ménage hollandais. Eh bien ! quand, chez eux, je regardais Rémy et sa femme Zulma, je revoisais mon ménage hollandais : mêmes figures roses, mêmes corps potelés, même expression bonne et honnête, même air enfantin chez tous les deux malgré la trentaine, et même propreté. Mais mes poupées souriaient toujours et Rémy et Zulma avaient souvent des larmes dans les yeux.

Moi, à cette époque là, j'étais l'unique secrétaire voyante du Père Agnello, le fondateur de l'Oeuvre Nationale des Aveugles, mort, depuis, dans les camps de concentration allemands. Je n'avais que 20 ans.

Le Père Agnello m'avait spécialement confié Remy qui venait de perdre la vue et qui en était encore tout désespéré. Sa femme n'en était pas moins désemparée. Comme c'est chez eux que je donnais les leçons de Braille à l'aveugle, je les connaissais aussi bien l'un que l'autre et, de tout mon coeur, je m'étais attachée à ces braves gens.

Hélas ! affaiblie par un mauvais rhume de poitrine qui ne voulait pas passer, voici que je devais quitter l'oeuvre pour revenir chez mes parents. Aujourd'hui, pour la dernière fois, j'avais accompagné l'aveugle dans les démarches compliquées qu'il devait faire pour obtenir sa pension d'infirme.

La voix de Remy répétait : *"Qu'est-ce que je vais devenir si tu pars ?"* Je le confiait, avec beaucoup de recommandations, au wattman du tram qui pouvait le reconduire le plus près de sa maison et, le coeur gros, m'en allai.

Mais, rentré à l'oeuvre, la plainte m'y poursuivait et m'obsédait toute la journée. *"Qu'est-ce que je vais devenir ?..."* Je cherchai un arrangement... L'oeuvre n'était qu'à ses débuts. Je n'avais que des aveugles autour de moi. Pas moyen de me faire remplacer là. Après avoir retourné vainement toutes les possibilités, après avoir téléphoné partout, je risquai un dernier appel à Mademoiselle X..., la directrice de l'oeuvre des Amis des Infirmes, la suppliant de m'envoyer une jeune fille dévouée. Elle me donna très peu d'espoir. Le dernier jour, la dernière heure arriva. Ma valise m'avait précédée à la porte de l'oeuvre quand on m'appela au bureau. Un jeune homme envoyé par Mademoiselle X... m'y demandait.

Il se présentait. Moi, je ne l'appellerai ici que *"Monsieur Jean"*, comme mon aveugle l'a toujours

appelé. C'était un futur ingénieur. Pour l'instant, il n'était qu'un simple étudiant de l'Université de Louvain, très grand, vraiment un peu trop mince, mais aussi distingué. Il semblait avoir 22 ou 23 ans.

Nous n'eûmes le temps de nous dire que quelques phrases. J'insistai pour qu'il prenne bien soin de mon malheureux, et Monsieur Jean me promit de m'écrire, toutes les semaines, des nouvelles de notre aveugle.

Chaque semaine, pendant deux ans, la lettre m'arriva. Ces lettres sur lesquelles les anges du Bon Dieu ont dû se pencher pour les recopier, avec leur encre d'or, dans les livres qu'ils reportent au ciel ! Chaque semaine, pendant deux ans, un étudiant qui emportait les plus beaux succès à l'université, laissa une de ses deux demi-journées de liberté, pour venir se faire le guide, le comptable, le professeur, le consolateur, l'ami et le catéchiste d'un colporteur aveugle.

- Monsieur Jean ! Monsieur Jean qui conduisait Remy au parc écouter le chant des oiseaux.
- Monsieur Jean qui dirigeait les commandes du minuscule commerce.
- Monsieur Jean qui recommandait le ménage Remy-Zulma chaque fois que trop de malheurs l'avait un peu brouillé.
- Monsieur Jean qui, à chaque visite, expliquait une page d'Evangile.
- *"Monsieur Jean !"* Quelle adoration j'ai entendu frémir dans la voix de mon pauvre Remy la seule fois que je l'ai revu.

Remy mourut deux ans plus tard. Mais, déjà avant sa mort, Celui qui observe tout, Celui qui, au milieu des vilaines humaines cherche, obstinément, des

actes d'amour, Celui qui se penche pour les suivre, leur sourire, les bénir, Celui-là appela Monsieur Jean.

Le jeune homme qui, par amour pour Lui, avait donné tout son coeur à un pauvre, ne put, plus jamais, se détacher des pauvres.

Maintenant Monsieur Jean est Curé d'une des églises de la banlieue de Bruxelles du côté de Woluwé.

Denise LIEBAERT.

TOUJOURS UN PEU JOBARD...

C'est toujours avec beaucoup de peine - et en ne le réalisant pas encore - que je pense à notre cher abbé Massion qui nous a quitté fin novembre.

J'ai toujours été en rapport avec lui depuis 1940. Ses traits les plus marquants :

- en 1940, lorsque tout jeune, il effectuait son action à la Centrale jociste, nous étions voisins: notre toujours regretté Mgr Cardijn, le disparu trop tôt Joseph Michel, et Mr Derudder, permanent à cette époque, de Stockel également et Jean Massion : toujours un peu jobard, comme tout au long de sa vie, avec son courage tranquille et sa très grande facilité de "scripte" : quelle force d'accrocher les médias de sa plume et de son bureau !

- lors de la mort de sa maman, je l'avais rencontré à l'ambassade, d'où il allait préparer son retour à Kigali; il m'avait caché sa peine d'avoir quitté sa maman mourante. Ensuite, sa lettre m'annonçait qu'effectivement, elle était décédée après son envol, elle avait vraiment attendu de le revoir, "mais malgré ma peine, m'avait-il dit, mes gens m'attendent là-bas". Sa soeur ne m'avait pas caché qu'il vivait là-bas dans un complet dénuement.

- après son opération, à la Clinique du Square Clovis, où on lui avait enlevé un kyste à la colonne et qu'il me l'exhibait fièrement dans un bocal avec joie et triomphalisme, là aussi, quel courage et quelle foi dans l'avenir : "pour que je puisse repartir". C'est certainement un très grand prêtre au service des jeunes surtout et de l'Eglise, puisque en toutes circonstances, il s'agissait de rayonner et de faire partager sa foi joyeuse.

Robert CHAVATTE.



HATTON AND COOKSON RWANDA VENTE EN GROS BP 86 KIGALI

TELEPHONE : 75321

TELEX : 22503 HATTON RW

Départements :

- Alimentation - Boissons - Quincaillerie
- Matériaux de construction
- Textiles : Wax - Kitenge - Tissus divers
- Moteurs et Groupes Electrogènes LISTER
- Electroménagers BAUKNECHT et ELECTROLUX
- Chauffe-Eau SITAM
- Pièces de rechange

UN PRETRE POUR AUJOURD'HUI

J'ai lu dans DIALOGUE (n°145, mars-avril 1991), les témoignages sur notre regretté abbé Jean Massion. Je me permets de vous envoyer mon propre témoignage. Je suis paroissien de Kabuye et éducateur.

Coup d'oeil sur le passé de ce remarquable prêtre. Dans ma mémoire, il est là, devant mes yeux, ce géant de Dieu. Ceux qui l'ont bien connu s'en souviennent, et en parlent encore avec admiration et émotion; pour d'autres qui n'ont pas eu le privilège de l'approcher de près, le souvenir s'estompe. Grâce à Massion et à son incontestable talent, DIALOGUE a pu voir le jour: que l'hommage qui lui est rendu par cette revue puisse contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de l'oeuvre qu'il a créée.

Les souvenirs qui ont marqué notre amitié sont nombreux. Je peux en citer quelques uns. Je n'oublierai jamais la retraite des inspecteurs de secteur de Kibungo que j'avais sollicitée à l'époque, comme inspecteur d'arrondissement; j'avais demandé à l'abbé de venir diriger et animer cette retraite; ma demande a été reçue avec plaisir; cette retraite s'est tenue dans les locaux du Carmel à Zaza. Je ne peux pas oublier non plus les gestes d'amitié qu'il témoignait à toute ma famille. Les paroissiens de Kabuye ne peuvent pas oublier ses conférences de Pâques et de Noël, conférences remplies de bons conseils et de convictions. C'était un vrai prêtre, un prêtre rempli d'amour pour tout le monde, surtout pour les pauvres, un prêtre qui essayait de suivre les conseils du grand et seul prêtre, Jésus-Christ.

Mathias MUNYANKINDI.

Société et développement

En ces temps où le Rwanda est entré dans l'ère du multipartisme, c'est avec intérêt que l'on lira ce qu'en pense la majorité des électeurs, c'est-à-dire les "baturage", les gens du Rwanda profond, les paysans des campagnes. Comme le révèle l'enquête faite par des grands séminaristes de Kabgayi...

LES "BATURAGE" S'EXPRIMENT SUR LES QUESTIONS POLITIQUES

Depuis l'effondrement des régimes totalitaires de l'Europe de l'Est survenu l'an dernier, un vent nouveau souffle sur tout le continent africain. Plus que jamais, les problèmes démocratiques sont mis sur le tapis et discutés. Le parti unique est mis en débat et perd tout crédit dans l'exercice de la démocratie. Le multipartisme s'avère alors la condition indispensable pour une démocratie authentique. Le Rwanda n'a pas été épargné par ce mouvement de réforme politique. Voilà pourquoi il a semblé intéressant à un groupe de 51 séminaristes du Philosphat de Kabgayi de faire une enquête auprès de la masse paysanne. Nous nous sommes entretenus avec 1.050 personnes dont 320 jeunes gens, 210 jeunes filles, 245 femmes et 275 hommes, répartis sur toute l'étendue de la République rwandaise, pour savoir réellement ce

qu'elles pensent de la démocratie et du multipartisme.

Voici les principales interrogations qui nous ont guidées dans notre démarche sociologique : qu'est-ce que les "baturage" entendent par "démocratie" ? Sont-ils tous d'accord avec le multipartisme ? Quels sont leurs arguments en faveur ou contre le pluralisme politique ? Qu'attendent-ils de la réforme politique ? Nous sommes partis de l'hypothèse que les "baturage" attendent du multipartisme le partage équitable du pain.

Notre article se divise en trois grands parties. Tout d'abord nous rappellerons les principes de base de la démocratie. Ensuite nous relèverons les points de vue des "baturage" sur le problème de la démocratie au Rwanda. Et enfin nous ferons une analyse qui mettra en relief leurs différentes positions, analyse qui dégagera les vraies attentes.

DEMOCRATIE : CADRE NECESSAIRE POUR L'EPANOUISSEMENT DES PERSONNES

La démocratie est communément définie comme étant le gouvernement du peuple, par et pour le peuple. Comme tous les citoyens ne peuvent pas directement, et à la fois, exercer le pouvoir, celui-ci est confié à leurs représentants désignés librement par le biais des élections. Ces représentants doivent travailler pour la paix, l'unité et le développement dans le respect des lois et règlements. Comme caractéristiques fondamentales, la démocratie suppose, avec la possibilité de formation de plusieurs partis politiques, l'acceptation de la diversité d'opinions et un débat contradictoire qui aboutissent au triomphe

de la majorité. Elle suppose également la séparation des pouvoirs, la limitation du mandat des gouvernants, le respect des droits de l'homme, le droit à la formation et à l'information, etc. La démocratie est un système qui permet la liberté d'organisation des personnes, la liberté d'expression, de choix et d'association. Pour ce faire, le système démocratique tâche d'associer le plus grand nombre possible de citoyens à la gestion de la chose publique. Partant des bienfaits du pluralisme politique dans l'exercice de la démocratie, la réalité actuelle a obligé notre pays à dire adieu au monopartisme. Comment les "baturage" réagissent-ils en face de cette situation ?

QUAND LE VENT DE LA REFORME POLITIQUE SOUFFLE CHEZ LES "BATURAGE"

Si actuellement le problème de la démocratie et du multipartisme au Rwanda préoccupe beaucoup nos intellectuels, les "baturage" ne sont pas moins concernés. La diversité de leurs opinions est éloquent. Ils sont pour ou contre le pluralisme politique selon l'idée qu'ils ont de la démocratie.

QUI A UN MULTIPARTISME QUI SAUVE DE LA MISERE ET CORRIGE LES INJUSTICES DE LA SOCIETE

● LES JEUNES : NOUS VOULONS UN AVENIR MOINS SOMBRE

Quand on interroge les jeunes au sujet de la situation politique dans notre pays, on constate que

la majorité (59,5 % des interrogés) est en faveur du changement. Ils espèrent pouvoir trouver la réponse à la question "Ejo nzamera nte ?" (Quel sera mon avenir ?) qui est un cri d'angoisse devant l'avenir incertain. Pour eux, le multipartisme mettra fin au régionalisme, au favoritisme, à la corruption dans l'octroi de l'emploi et dans l'admission des fils et filles du pays à l'enseignement secondaire et supérieur. Pour eux, ces maux rongent notre société et sont favorisés par le parti unique. Un jeune de Gitesi (Kibuye) laissait entendre qu'il attend du multipartisme plus de justice quant au partage des domaines terriens et quant à la réalisation des travaux urgents et prioritaires, sans favoriser aucune région. "Peut-être avec ce multipartisme construira-t-on cette route de Kibuye-Gitarama", déclarait-il.



"Une cause de développement : l'asphaltage des routes"

Les jeunes pensent que le multipartisme favorisera le dialogue et la libre expression si bien qu'il n'y aura plus d'imposition dans l'élaboration des projets qui les concernent. Ce dialogue tiendra compte de la dignité et du respect de la personne humaine pour contribuer davantage à leur épanouissement. La chose publique sera gérée dans la transparence, et l'économie du pays ne souffrira plus. Les jeunes espèrent qu'avec le multipartisme, les associations dans les milieux ruraux se multiplieront, le chômage sera enrayeré, les "Abahinzi-borozi" respectés et, en vue de l'intérêt général de toute la population, tout le monde s'exprimera sans peur d'être poursuivi par qui que ce soit. Les jeunes pensent que le multipartisme trouvera la solution au problème ethnique et régional, et permettra ainsi aux Rwandais de se sentir tous fils d'une même nation.

● LES JEUNES FILLES : A QUAND L'EMANCIPATION ?

Signalons que les jeunes filles ont des attentes particulières liées à leurs conditions sociales. Elles attendent du multipartisme leur émancipation socio-politique. Il y aura assez de femmes dans le gouvernement : "Il faut qu'il y ait des femmes ministres et même une femme Présidente, pourquoi pas ?" Elles espèrent, par ailleurs, que les problèmes de la dot, de l'héritage et de la grossesse des femmes célibataires seront sérieusement débattus, et trouveront une solution qui tiendra compte de leur point de vue.

L'encadrement et la protection des filles-mères seront assurés. "Il n'est pas compréhensible qu'une fille-mère soit malmenée comme si elle avait commis un crime", affirmait une fille de Birenga (Kibungo). Elles veulent donc un parti à travers lequel elles

pourront faire passer leurs doléances. Quant à l'URAMA (Union des Rwandaises pour le Développement), c'est une association derrière laquelle les femmes des grands politiciens se cachent pour profiter des fonds publics et autres avantages, comme le font leurs maris, affirment-elles.

● LES ADULTES : LES PAYSANS AUSSI SONT DES HOMMES

Parmi les adultes qui prônent le multipartisme, il y en a qui se basent sur la pénurie alimentaire qui devient de plus en plus chronique dans certaines régions de notre pays, pour s'en prendre au système monarchique. Celui-ci, en effet, aurait favorisé des projets agricoles où le paysan n'a eu aucun mot à dire, dans leur élaboration comme dans leur gestion. Ainsi ce paysan de Runyinya (Butare) s'attaque aux projets de sa région en ces termes :

"Regarde toi-même, par exemple, notre vallée que voici : nous y cultivions des patates douces, et elle était très fertile, tu le sais bien ! Mais actuellement on n'y pratique que la pisciculture. Alors, dis sincèrement, si un enfant pleure à cause de la faim, allons-nous prendre du poisson pour lui, comme nous lui donnions une patate ? Et ne croyez pas qu'on se réfugiera au marché, parce que ceux qui l'alimentaient ont été dépossédés par des plantations de thé. Pen-ses-tu que ces projets-là profiteront au pauvre paysan ?"

D'autres remarquent que le multipartisme comblera le fossé qui sépare les riches des pauvres, fossé qui ne cesse de s'agrandir dans un régime à parti unique. Ils déplorent aussi le mépris et l'arrogance que certains dirigeants affichent envers les paysans. Ils

espèrent alors qu'avec l'avènement du pluralisme politique, chaque dirigeant aura intérêt à se montrer indulgent, compréhensif et dévoué vis-à-vis des dirigés, non seulement pour gagner leur sympathie, mais aussi pour être digne de la place qu'il occupe. Ainsi y aura-t-il l'harmonie entre le dire et le faire.

D'autres encore critiquent le fonctionnement du MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) et attendent le multipartisme pour les libérer de l'animation, des cotisations permanentes ("imisanzu itavaho") et de l'"umuganda" mal organisé. Pour ces adultes, avec le multipartisme, prendront fin la terreur et les contraintes qui devenaient fréquentes lors des élections du Président et des députés. Par ailleurs, ils en ont assez du truquage dans le dépouillement des bulletins.

Pour ces "baturage", dans le système de plusieurs partis, ceux-ci se contrôlent mutuellement dans l'accomplissement de leur programme. Il n'y aura pas de détournement du bien commun. Ainsi, l'économie sera relevée, et le développement du pays sera favorisé. En conséquence, les soins médicaux seront gratuits ou moins chers, le prix des produits agricoles correspondra aux peines du paysan. Celui-ci achètera ce dont il a besoin au prix raisonnable. L'éducation scolaire ne continuera pas à lui coûter les yeux de la tête. Mais certains reconnaissent que la réforme politique est un travail de grande envergure, qui exige prudence et patience.

● LES FEMMES : PLUS SEULES DESORMAIS...

Comme les jeunes filles, les femmes ont en plus des considérations qui les concernent particulière-

ment. Elles jugent de l'opportunité du changement politique, en se basant aussi sur leurs conditions de vie dans la société rwandaise. Premièrement, les femmes s'en prennent à l'ONAPO (Office National de la Population), office soutenu par le MRND, espérant qu'avec le multipartisme, cet office sera doté d'un programme qui les aidera à s'épanouir.

En effet, la plupart des "Baturagekazi" se plaignent d'être devenues des objets d'expérience ! On applique sur elles des méthodes de régulation des naissances qui ne sont pas bien élaborées. Et c'est à elles seules d'en supporter les conséquences face à l'indifférence de leurs maris, selon ce qu'elles affirment. Et puis, elles se fâchent en constatant que les directives de l'ONAPO ne semblent pas concerner les "Basilimukazi" (les femmes émancipées).

À part cela, les femmes se plaignent de travailler trop durement par rapport à leurs maris, alors que la gestion des revenus familiaux revient à ces derniers. Le comble du malheur étant que ces maris dépensent le patrimoine familial dans des cabarets. Elles souffrent de se voir seules en charge de l'éducation des enfants, et déplorent que les garçons et les filles n'aient pas les mêmes droits dans les secteurs de la vie nationale.

Le multipartisme pourra résoudre tous ces problèmes, revoir et corriger le traitement de la femme dans le ménage, et aider celle-ci à faire respecter ses desiderata pour se faire comprendre et se faire respecter.

Voilà quelques arguments que nous avons pu recueillir auprès de quelques "batunage" qui sont pour le multipartisme, parce que tous ne sont pas en faveur de cette réforme politique.

NON À CE VENT DE LA MORT !

● LES JEUNES : ON VA DETRUIRE LA MAISON QU'ON
PRETEND REPARER

Même si le grand nombre de jeunes interrogés sont pour une réforme politique, il y a quand même quelques-uns (21,5 % des interrogés) qui veulent qu'on maintienne un seul parti politique. C'est dans ce sens que certains disent : "Où trouvera-t-on un parti pareil au MRND ? Nous vivons vraiment dans la démocratie, je ne sais pas ce que vous voulez de plus !" Le multipartisme leur apparaît comme un produit importé, une fabrication des Blancs qui veulent nous asservir. Les jeunes ont peur du désordre que peut susciter la concurrence des partis politiques, et de la malhonnêteté des charlatans qui pourraient fonder des partis pour exploiter la population.

De plus, ils craignent la mésentente familiale, dans le cas où les membres d'une même famille n'adhéreraient pas à un même parti. Un jeune paysan de Rutongo (Kigali) s'inquiétait : "Attendez-vous à l'anarchie avec ce multipartisme-là, même les frères s'entredéchireront". Selon ces mêmes jeunes, il est inévitable que des partis se fondent sur des critères ethniques et régionaux, et qu'ils cherchent d'abord l'intérêt de leurs membres, aux dépens de l'intérêt national. Certaines filles voient dans le multipartisme un obstacle à l'amour. "Une fille peut-elle épouser un garçon d'un autre parti ? Ou bien, il s'avèrera nécessaire d'aimer un membre de son propre parti ?" Telles sont leurs interrogations.

● LES ADULTES : NOUS CONNAISSONS LE MULTIPARTISME
ET NOUS SAVONS QU'IL EST MAUVAIS

Beaucoup d'adultes se souviennent des événements de 1959 et ont peur du changement. Par exemple un groupe de sexagénaires de Rusumo (Kibungu) s'exprimait ainsi : "Vous, vous êtes encore des jeunes. Nous, nous savons bien ce que valent ces partis". Pour eux, le MRND suffit. Il a réussi à promouvoir la paix et l'unité nationale, et a amené les militants à travailler ensemble pour la construction du pays.

Selon d'autres, le multipartisme n'est pas prioritaire actuellement. Ce qui est pressant, c'est de venir à bout de la guerre qui a été imposée par les Inkotanyi et de remédier à la crise économique que traverse notre pays. Pour ces adultes, le multipartisme est une ruse des hommes politiques, et une occasion pour eux, de créer de nouveaux terrains d'exploitation; ils veulent mieux se servir, en faisant croire qu'ils servent le peuple. Et d'ailleurs, objectent-ils, pour qu'il y ait une vraie démocratie, il faut la voix du peuple. Ils demandent alors s'il ne fallait pas d'abord organiser un référendum, avant d'introduire le pluralisme politique. Ils soulignent aussi que le Rwanda, étant un petit pays d'une seule culture, n'a pas besoin de plusieurs partis.

MULTIPARTISME OU PAS, C'EST PAS NOTRE PROBLÈME !

Il est à noter que nous avons enregistré des cas d'indifférence. Certaines personnes, surtout parmi les adultes (25 % des interrogés) déclarent que la

politique est l'affaire des politiciens et des intellectuels. Citons à titre d'exemple les propos d'une femme de Kayenzi (Gitarama) : "Je paysan est manipulé (ni nyamuyya icyo byiza). On parle des partis, sait-il au moins ce dont il s'agit ? Le paysan, tout lui tombe dessus ! Et d'ailleurs comment saurait-il tout cela, lui qui passe son temps au champ ?" ou encore ceux de cet homme de Nyakizu (Butare) avec tout le poids de la faim : "cela est l'affaire des intellectuels et de ceux qui ont mangé !"

Pour ces indifférents, un régime fondé sur un ou plusieurs partis, cela importe peu. L'essentiel est d'avoir à manger en sécurité. Être libre et bien vivre dans la paix, ne tolérer aucune ingérence dans les affaires personnelles, voilà ce qui les préoccupe, voilà la démocratie pour eux.

L'un ou l'autre invite à la prudence. Un autre encore nous assure qu'aucun changement ne pourra profiter au paysan qui est devenu comme un instrument que les riches utilisent pour s'enrichir davantage. Enfin, certains changent de sujet ou se taisent carrément quand on leur demande leur avis sur la vie politique du pays.

LA JUSTICE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL VALENT PLUS
QUE TOUTES LES FORMES DU RÉGIME POLITIQUE

À partir de tous ces points de vue exprimés par les "baturage" au sujet des problèmes politiques au Rwanda, nous pouvons répondre à nos interrogations de départ qui se résument dans celle-ci : quelle est la vraie préoccupation des "baturage" ? Dans leur réflexion sur la démocratie et le multipartisme, nous avons remarqué que les "baturage" - jeunes et adultes -

sont plus préoccupés par leur situation socio-économique que par les questions politiques elles-mêmes. Quand ils donnent leurs arguments - soit en faveur, soit contre le multipartisme-ils ne font référence qu'à leur vie sociale, familiale et même personnelle. A vrai dire, les attentes de tous ceux qui se sont exprimés sont les mêmes, peu importe la forme du régime politique qu'ils préconisent.

QUELQUES CONSTANTES

Tout d'abord, ils manifestent dans leurs paroles une certaine insécurité face à l'avenir. Ils sont tous néanmoins convaincus que les divisions et les mésententes ne peuvent pas conduire au vrai développement. Loin des chicanes ethniques et régionales, ils sont pour la sécurité et la paix nationales. Tous souhaitent une bonne organisation de la société rwandaise où toutes les couches sociales aient un rôle à jouer, dans le respect mutuel. C'est pourquoi ils demandent aux dirigeants l'esprit de bonne volonté et le souci du bien commun.

Pour les "baturage", les biens de la nation doivent être bien gérés pour une meilleure production. Ils veulent que les biens de la nation soient partagés équitablement sans favoriser aucune région, aucune minorité, aucun individu.

Pour ceux qui sont pour le multipartisme, comme pour ceux qui sont contre cette forme politique, il faut créer des emplois et trouver de quoi se nourrir. Tous réclament d'être associés à la politique agraire et à l'élaboration des projets de développement. En fin de compte, les "baturage" veulent combattre la misère et atteindre le bien-être social.

Voilà ce qui se dégage des différentes positions des "baturage". Tout cela complète notre hypothèse de départ : les "baturage" attendent de la réforme politique le partage du pain.

Pourquoi alors leurs positions sont-elles divergentes, bien qu'elles visent les mêmes attentes ? Nous avons constaté que les "baturage" qui sont en faveur du multipartisme - surtout les jeunes (59 %) sont des gens qui manifestent une certaine ouverture aux réalités du monde et un intérêt à l'information. Ceux qui disent non au multipartisme sont surtout les adultes (35,6 %). Ils partent de l'expérience triste des partis du passé. Ils font preuve dans leurs propos de manque de confiance envers les dirigeants et envers l'élite intellectuelle. Ce sont aussi des gens qui ont peur du changement tout en reconnaissant les bienfaits du MRND. Quant à ceux qui ne veulent pas donner leur avis, on peut remarquer chez certains d'entre eux un manque d'information sur les réalités politiques. D'autres semblent être tellement dépassés par les problèmes socio-économiques, qu'ils ne veulent pas en dire un mot.

APPEL AUX POLITICIENS

Le Rwanda est entré dans le multipartisme. Mais les points de vue des "baturage" que nous venons d'analyser, interpellent toutes les instances politiques et leur montrent que la sensibilisation et l'information sur le bien fondé de plusieurs partis restent toujours nécessaires.

Ils invitent les autorités politiques à être fidèles à leurs engagements et à répondre aux vraies préoccupations du peuple rwandais. Ils leur demandent en

quelque sorte d'éviter le risque que Paul HATEGEXTIMA-NA a entrevu dans le cas du multipartisme ("Pluralisme politique, solution pour l'avenir", dans La Relève n° 131, p. 3) : "Les partis politiques peuvent devenir un match d'entraînement formaliste pour les "élites" politiques avides du pouvoir, et un théâtre hi-deux pour la majorité populaire menacée par la faim".

Voici comment se présente le tableau récapitulatif de toutes les opinions, par catégories :

OPINION / CATEGORIES	POUR	CONTRE	INDIFFE-RENTS	TOTAL
JEUNES	315	115	110	530
%	59,5%	21,5%	19%	100%
ADULTES	205	185	130	520
%	39,4%	35,6%	25%	100%
TOTAL	520	300	230	1.050
%	49,5%	28,5%	22%	100%

Constatation : beaucoup de jeunes veulent le multipartisme et ils s'expriment plus que les adultes. La majorité des "baturage" est pour la réforme politique par le multipartisme.

Les étudiants en 2e année de Philosophie.

Quelle est la situation actuelle du cultivateur ? Comment vit-il ? Que pense-t-il ? Qu'en est-il dans la région de Gikongoro touchée par la famine ? Cet article permettra de comprendre un peu mieux pourquoi des changements sont nécessaires.

DES PAYSANS-AGRICULTEURS SANS ESPOIR !

Quand je parle du paysan-agriculteur, je le distingue totalement des autres membres de la société qui touchent un salaire si petit soit-il. Le paysan qui m'intéresse ici, c'est celui-là qui vit sur un petit lopin de terre couvert d'eragrostis (ishinge) et qui doit recourir à ce petit lopin pour trouver de quoi manger, payer les impôts de toutes sortes, payer les frais de scolarité, et remplir d'autres obligations. Je n'inclus pas dans ses premières préoccupations le payement des intrants agricoles, parce que ce petit paysan pauvre n'a pas de revenu excédentaire pour réinvestir dans les activités agricoles. Pour moi, demander à ce paysan d'augmenter sa production agricole pour acheter des intrants, c'est oublier ses faibles sources de revenus.

Ce qui caractérise ce paysan, c'est le fait d'être mal habillé, en haillons parfois, et de n'être pas propre. C'est normal : quand il n'a rien à se mettre sous la dent, il ne va pas gaspiller son argent en achetant du savon pour se laver ou lessiver. Il mange mal, il est maladif... bref il vit mal.

Ce qui est étonnant et triste, c'est que le fruit de sa peine est englouti ailleurs. Il fait n'importe quoi pour respecter la loi, payer les impôts et les autres cotisations. Il ne pense à lui et à sa famille qu'après cela. Son revenu étant faible, il est évident qu'il demeure dans la pauvreté, surtout s'il travaille pour les autres. Ceci est encore plus vrai quand les autorités de tous ordres le houscuent, soi-disant qu'il n'a pas fait ceci ou cela, au lieu de l'approcher et de discuter avec lui de ses problèmes, de son autpromotion.

LA FAMINE

Quand je travaillais dans la zone d'action du projet de développement agricole de GIKONGORO, au mois de juillet-août 1990, j'ai eu l'occasion de discuter avec des paysans, notamment avec ceux qui font partie de groupements associatifs. Ils m'ont fait part de leurs préoccupations du moment. Pour eux, il était déjà trop tard pour redresser la situation alimentaire. La famine, avec ses nombreuses victimes, était présente et resterait. Cette famine ne les a pas surpris, contrairement à ce que certains croient; elle couvrait depuis des années.

Maintenant les paysans commencent à comprendre, à prendre conscience de la situation dramatique qu'ils vivent. C'est actuellement qu'ils réfléchissent sur ce qui aurait dû être fait, par eux et par l'Etat, pour préparer un avenir meilleur à la majorité des Rwandais qui vivent en milieu rural. Un vieux proverbe de chez nous dit que les feuilles du bananier sont toujours cueillies sur les plants les plus courts, et c'est vrai. Mais ne pas engraisser ces plants, c'est oublier que demain on aura encore be-

soin de feuilles. Ceci m'a fait réfléchir sur les issues de la planification et de la politique agricole du Rwanda, qui continuent à compter sur le paysan, surtout sur les intrants qu'il doit acheter pour augmenter sa production, se nourrir lui-même et l'Etat. En réalité, le paysan n'achètera pas ces intrants, parce que son revenu agricole n'est pas réinvesti dans son champ; ce n'est pas une priorité pour lui.

LES AIDES EXTERIEURES

Par ailleurs, ces paysans ne vont pas compter non plus sur les importations de vivres : il faut de l'argent et ces vivres coûtent trop cher. Reconnaissions que les circuits commerciaux intérieurs ne sont pas encore assez bien organisés : la banane de Kibungo et la pomme de terre de Ruhengeri ne peuvent pas secourir les affamés de Gikongoro. D'ailleurs ce n'est pas non plus la préoccupation des projets en place.

Les aides extérieures ne constituent pas une possibilité de développement à long terme. Elles n'améliorent pas les conditions de vie de la masse paysanne. Prenons un exemple : les tonnes de maïs distribuées comme aide d'urgence sont épuisées, d'autres qui viendront ne serviront à rien, aussi longtemps que les paysans ne pourront pas profiter des récoltes venant de leurs propres terres.

Tous ces problèmes étaient présents dans les discussions que j'ai eues avec ces paysans. Pour eux, le grand problème a été et reste le fait qu'ils ne sont jamais consultés. Les projets viennent, s'installent, puis repartent. Au fil des ans, ils ont supporté les ordres venant des responsables de ces projets, sans

pouvoir dire à haute voix ce qui ne marchait pas, selon eux : ils avaient peur de perdre même le peu qu'ils possédaient. Je n'ai pas manqué de leur demander ce qu'ils proposaient comme changements, au moment où d'autres problèmes inextricables sont venus aggraver la situation alimentaire : dynamique économique qui ne suit pas celle de la population, fluctuation des cours mondiaux de nos produits de base, mauvaise gestion du patrimoine public, planification qui ne s'articule pas sur les besoins prioritaires de la majorité de la population, etc...

DES PROPOSITIONS

Voici en résumé ce qui résulte de nos échanges :

- Les planificateurs devraient donner priorité aux stratégies visant à améliorer les conditions de vie de la grande majorité des habitants de ce pays : plus de 90 % de la population rwandaise vit de l'agriculture. Une planification qui ne tient pas compte de ce fait continue à marginaliser les couches les plus défavorisées que sont les paysans-agriculteurs précités. La part de l'agriculture dans l'apport des devises devrait être réinvestie dans l'agriculture, sinon la source des devises ne va pas tarder à tarir. Dans le même ordre d'idée, l'aide extérieure devrait être plus orientée vers le développement du secteur agricole et des secteurs connexes (industries d'équipement agricole, d'engrais, de transformation, réforme agraire, formation, ...). Sur ce point, les paysans se demandent pourquoi la Commission nationale agricole ne fait pas de propositions concrètes (par exemple restructuration du système de production). Cette Commission ne veut-elle pas maintenir le statu quo ? Connaît-elle les vrais problèmes du

monde paysan ? A-t-elle les moyens et le pouvoir de changer quelque chose ?

- L'Etat a des difficultés à trouver du personnel compétent, dévoué, soucieux du développement endogène et comprenant les vraies préoccupations des paysans. Pourquoi toujours imposer les décisions de l'extérieur ? Prenons par exemple les comités d'agriculteurs et les unités opérationnelles qui, par ailleurs, doivent contribuer à résoudre les problèmes agricoles des paysans : au lieu de renforcer les services existants, proches des paysans, on intercale des hiérarchies supplémentaires...



Quel agriculteur, dans l'avenir, pourra s'acheter un vélo ?

- Il est urgent de réviser les méthodes d'intervention des projets, de façon à faire participer les petits producteurs à toutes les étapes de ces projets. Leurs réalisateurs doivent tenir compte des problèmes actuels, au lieu de suivre à la lettre les objectifs établis par les bailleurs de fonds, longtemps avant leur mise en œuvre. Ces objectifs devraient être fixés avec les

bénéficiaires, pour assurer la participation de chacun. Une chose est certaine: au Rwanda, l'agriculture régresse de plus en plus, et la famine en est le résultat. Si le paysan s'inquiète de son blé qu'il ne peut pas vendre, il ne peut comprendre pourquoi tel projet construit un magasin pour l'entreposer ! Si le groupement souhaite approvisionner ses membres en produits vivriers, et que le projet l'oblige plutôt à diffuser les intrants, rien ne va marcher. S'agit-il de projets mal étudiés, ou bien nos décideurs se laissent-ils "dominer" par les bailleurs de fonds, voulant satisfaire ces derniers ? D'ailleurs le décideur et le gestionnaire sur place ne cherchent-ils pas eux aussi d'abord leur propre intérêt ?

● Les intrants agricoles devraient être donnés au paysan gratuitement, si nous voulons que les paysans survivent demain, ou alors il faut leur permettre de garder tous leurs revenus et ainsi leur voir réinvestir dans l'agriculture, avec l'appui des banques populaires et des projets ruraux.

● Dans l'état actuel des choses, le besoin de s'exprimer se fait sentir chez les paysans : ils veulent participer à leur propre développement, mais cela exige des changements fondamentaux dans le système actuel de planification, dans l'administration, dans les mentalités. Si les paysans ne peuvent compter sur leurs élus (députés), s'ils craignent les administrateurs les plus proches, si les bons discours en leur faveur ne sont jamais mis en pratique, si ces paysans eux-mêmes ne se regroupent pas pour se concerter et plaider pour leur survie ou influencer les décideurs, ne parlons plus de développement !

Voilà pourquoi à l'issue de nos discussions, une conclusion a fait l'unanimité (mais n'est-elle pas trop facile ?) : dans l'état actuel des choses, ceux qui vivent de l'agriculture dans la région de Gikongoro, n'ont plus de chance de survivre.



Pas de véritable développement à l'intérieur du pays, sans des communes autonomes, décidant de leurs projets locaux... L'époque actuelle de démocratisation permettra-t-elle vraiment aux gens de prendre leurs responsabilités, sans blocage venant des autorités centrales ? C'est la question posée par cet article.

POUR UNE VÉRITABLE DECENTRALISATION

Dès 1973, le président de la République, énonçait le principe de "la Commune, cellule de base du développement", à savoir que la commune ne soit plus une entité attendant tout son développement de l'Etat, mais une cellule autonome où la population et les autorités réfléchissent ensemble sur leurs problèmes et cherchent ensemble les moyens d'assurer leur meilleur développement. La mise en œuvre de ce principe a permis au pays de se couvrir de petits projets locaux, spécialement dans le secteur des infrastructures sociales: centres de santé, routes, écoles, adductions d'eau...

Malgré ce beau principe, l'administration centrale a conduit la commune à un sérieux affaiblissement. Dans le domaine fiscal, le gouvernement a compris ce principe d'autonomie comme signifiant que la commune devrait se débrouiller uniquement avec ses recettes propres. En cas de non-couverture des dépenses, deux solutions seulement étaient proposées : mieux percevoir les taxes ou réduire les dépenses. Or la

croissance permanente des dépenses communales (employés plus nombreux et de niveau plus élevé) ne s'accompagne d'aucune progression des recettes (celles-ci n'augmentent pratiquement que grâce à la croissance démographique).

● SOUS-PREFECTURES ET COMMUNES

Dans le domaine administratif, le pouvoir central a mis l'accent sur la multiplication des sous-préfectures; celle-ci entraîne des dépenses importantes en infrastructures et en personnel. Tout ce personnel mis en place pour le contrôle de trois communes en moyenne, peut-il rentabiliser son temps à moins d'interférer dans l'administration communale et de se sentir responsable du développement à la place de celle-ci...

En basant sa stratégie actuelle sur les sous-préfectures, le Ministère de l'agriculture a privé les communes de leur autonomie de réflexion quant à leurs options de développement agricole.

Les grands projets de développement sont négociés à Kigali, sans consultation des communes, sauf brèves visites rendues aux bourgmestres. Les ministères renforcés en cadres compétents multiplient leurs demandes d'informations statistiques et instructions, sans concertation préalable. (Il est facile de tirer un stencil en 145 exemplaires !).

Toutes ces attitudes ont pour conséquence que les institutions communales sont bloquées. C'est ainsi que le plan d'action communale a échoué, et que seules les infrastructures administratives ont été mises en place; que le Fond de développement communal mis

en route en 1979, a été dissout en 1988, pour être remplacé par le Crédit intercommunal de développement qui lui-même risque de connaître le même sort; que l'"umuganda" (travaux de développement communautaires) a été délaissé par la population qui l'assimilait à une corvée; que les commissions techniques ne fonctionnent guère. Ces dernières comprennent des personnalités influentes, mais coupées de la réalité locale car elles habitent ailleurs, alors que le niveau de formation des techniciens locaux ne leur permet pas de réaliser un travail de conception.

● L'IMPASSE ?

Les communes sont en fait dans une impasse totale. Leur situation financière catastrophique ne leur permettra jamais d'engager du personnel compétent, tant que l'autorité centrale refusera de décentraliser une partie de ses recettes. Le bourgmestre, seul maître à bord, est surchargé et exerce souvent un pouvoir dictatorial dont le seul contrôle réside dans l'autorité préfectorale, et non dans celle des conseillers communaux élus pourtant pour cela. Le salaire mensuel de 5.000 Frw pour les membres du Conseil communal n'encourage guère la participation d'éléments compétents et dynamiques.

● TENTATIVES DE DEBLOCAGE

Suite à cet échec, une série d'initiatives a été mise en oeuvre pour débloquer la situation : nomination par le pouvoir central d'assistants du bourgmestre; subsides ponctuels aux communes pour les aider à liquider leurs dettes; réalisation par les préfec-

tures d'une étude sur la réforme communale (étude restée sans suite); demande à chaque commune de réaliser, à l'exemple de la commune de Bwakira, un plan de développement participatif (un plan sans cadres pour le concevoir et sans ressources pour le mettre en oeuvre 1); jumelage de communes avec des communes étrangères...



*Jumelage des communes Rusatira
(Butare) et Ganshoren (Bruxelles)*

Toutes ces réalisations, trop partielles, et renforçant l'autorité du pouvoir central sur la commune, "emplâtres sur une jambe de bois", n'ont amené aucune amélioration. Certaines initiatives ont pu ouvrir de nouvelles potentialités : financement direct de petits projets communaux par la Rhénanie-Palatinat programme similaire d'un organisme américain (ADRA)

rémunérant le travail collectif en vivres, financé par l'organisation neerlandaise SNV d'un programme d'appui aux initiatives économiques d'une vingtaine de communes.

Mais ces initiatives n'ont guère de suite : les coopérations étrangères continuent à ignorer l'existence des communes ou recherchent à les financer à travers la hiérarchie administrative.

Une telle stratégie, au lieu d'aider à mettre en place des structures locales démocratiques, renforce l'autorité du pouvoir central et ses possibilités d'arbitraire : le pouvoir étant lié à la disposition de l'instrument financier, la concentration de celui-ci ne permet pas une expression libre et décentralisée des besoins. Ainsi, ces aides extérieures, au lieu de renforcer les communes et leurs populations, les déforcent davantage devant le pouvoir central.

Certaines autorités voient même dans l'autonomie des communes un gaspillage d'énergies et un double emploi, et prônent un pouvoir central fort, capable de coordonner toutes les initiatives locales. Mais une telle "coordination" se transformera rapidement en un pouvoir d'études, de recherche et d'orientation des financements, un nouveau pouvoir au dessus des communes.

● COMMENT ASSURER UNE BELLE DECENTRALISATION ?

Le concept de décentralisation est essentiel dans la réflexion actuelle sur une plus grande démocratisation des institutions : c'est à ce niveau seulement que la population est réellement consciente des inté-

rêts en jeu et qu'elle peut effectivement participer à un débat.

Tous les efforts doivent donc être réalisés pour que la population puisse réellement choisir des responsables locaux de haut niveau, et qu'avec eux elle puisse réfléchir à une meilleure maîtrise de son développement. Seule une approche globale comprenant un "paquet" de mesures coordonnées pourra réellement avoir un effet sur le développement communal. Les mesures suivantes sont parmi celles à étudier :

○ REVALORISER LE STATUT DU BOURGMESTRE : un nouveau profil devrait être élaboré afin de mieux orienter les candidats. La responsabilité directe et permanente de plus de 50.000 habitants implique des aptitudes et une rémunération correspondant à ces importantes responsabilités.

○ REVALORISER LE RÔLE DU CONSEIL COMMUNAL : responsables élus de la commune, les conseillers ne sont pas des agents du bourgmestre, mais ont pour premier rôle de partager avec lui la responsabilité du développement et de la sécurité de leur commune. Il faut donc que leur niveau de formation, leur niveau de salaire (à doubler au moins), ainsi que les textes juridiques qui les instituent, soient tels qu'ils deviennent réellement ce "parlement" de la commune, et qu'à ce titre, ils puissent notamment proposer la suspension ou la révocation du bourgmestre.

○ DOTER LA COMMUNE D'EMPLOYES COMPETENTS : pour que la commune dispose d'un personnel de conception de projets, il faut qu'elle puisse engager et payer un salaire à des cadres compétents qui n'attendent pas leurs ordres du ministère de tutelle ou de la préfecture. Ceci demande que la commune dispose d'un budget

suffisant lui permettant de garantir à ces fonctionnaires les mêmes avantages qu'aux agents de l'administration centrale, et la possibilité de passer d'un statut à l'autre.

○ ALLÉGER LA TUTELLE : la tutelle actuelle est beaucoup trop lourde (ainsi tout retrait sur un compte doit être autorisé) et liée à la concentration du pouvoir dans les mains du bourgmestre. Dans le cadre d'une démocratie communale, la tutelle doit être allégée et se limiter à un contrôle a posteriori de la légalité des décisions des communes.

○ DECENTRALISER LA FISCALITE : l'attribution des moyens fiscaux suffisants aux communes, reste le noeud de toute décentralisation : en 1990, le budget de l'ensemble des administrations communales n'atteignait pas 900 millions de francs rwandais, soit à peine 3,5 % du budget ordinaire de l'Etat.

Trois principes doivent être retenus :

- le maintien des taxes actuelles perçues par les communes et difficiles à modifier (impossibilité de calculer le revenu du paysan);
- la perception d'une recette sur toute activité productrice réalisée sur le territoire communal (les communes ne perçoivent actuellement aucune recette sur les activités commerciales ou industrielles en dehors des taxes de marché); une telle imposition favorisera d'ailleurs la promotion d'activités productrices par les communes qui n'y ont aucun intérêt fiscal actuel;
- comme dans beaucoup de pays du monde, l'Etat central doit rétrocéder aux communes une partie de ses propres recettes suivant des critères bien

déterminés, afin d'éviter tout arbitraire (nombre d'habitants, de contribuables...). Car la fiscalité locale ne permettra jamais aux communes de couvrir tous leurs besoins. Différentes études ont montré que le budget moyen d'une commune doit passer d'une moyenne actuelle de 7 millions de francs rwandais à un minimum de 15 millions de francs rwandais par an.

○ CREER UNE BANQUE DES COMMUNES : l'échec du Fond de développement communal a été la conséquence de son intégration dans le ministère de tutelle. La création du Crédit intercommunal de développement a été précipitée et réalisée sans concertation. Sans recettes et sans possibilité de fournir des garanties, on voit mal comment les communes pourraient emprunter ou rembourser des crédits. D'où la nécessité de la création d'une véritable "banque des communes" autonome, sous forme de banque de dépôts et de crédits, dont le capital serait composé de contributions de l'Etat, d'organismes extérieurs et de communes.

○ ELABORER UN PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL : chaque commune doit pouvoir réaliser son propre plan par une mobilisation des autorités et de la population pour étudier ensemble la situation, les contraintes et les potentialités. C'est ainsi que des objectifs pourront être fixés et un programme d'action retenu. Un tel travail ne sera possible qu'avec la disposition de cadres compétents et d'un budget suffisant, ainsi que d'un accès direct à différentes sources de financement.

● REPENSER L'AIDE EXTERIEURE

L'approche actuelle des aides extérieures ne traitant qu'avec l'administration centrale, renforce la

centralisation et affaiblit la démocratie, faute d'existence d'autres partenaires reconnus. Même s'il est normal que les rapports entre Etats soient le lieu de négociation de leurs appuis, une multitude d'autres institutions devraient pouvoir être intéressées à traiter directement avec leurs partenaires étrangers : communes, institutions scolaires, etc...

Toute coopération devrait réserver un volet important à ces relations, de peur que ces différentes organisations locales ne restent moribondes ou infantilisées, car uniquement dépendantes du pouvoir central.

● CREER DE VÉRITABLES ORGANISATIONS PAYSANNES

Des organisations paysannes autonomes doivent être promues au niveau communal afin de devenir responsables de leur développement et d'éviter la "dictature" des techniciens experts et des projets parachutés dans les communes.

Il y a des années que l'on parle de renforcement de l'autonomie communale et que c'est chaque fois le contraire, le renforcement de l'autorité centrale, qui se réalise.

Au moment où le pays entre dans le chemin du multipartisme, une véritable décentralisation est une condition sine qua non d'une démocratisation efficace. La réforme communale restera-t-elle un mythe dont on parle sans vouloir la réaliser, ou pourra-t-elle enfin aboutir ?

Jean-Pierre GODDING.



KIPHARMA
S.A.R.L.

PHARMACIE DE KIGALI

PLACE DU MARCHÉ

Tél. : 75234

Télax 75511

Agrotech

S.A.R.L.

*tous les produits pour
l'agriculture, la médecine
vétérinaire et la zootechnie*

Place du Marché • Tél 73489



Une nouvelle Constitution, c'est non seulement un nouvel ordre juridique qui est instauré, mais aussi une nouvelle organisation des pouvoirs publics et de la politique. Il est donc nécessaire d'étudier la Constitution du 10 juin 1991, pour mettre en valeur ses apports, mais aussi ses limites.

L'APPORT DE LA CONSTITUTION DU

10 JUIN 1991

Le Rwanda vient de se doter d'une nouvelle Constitution abrogeant la Constitution du 20 décembre 1978. L'exposé des motifs annonce que cette nouvelle Constitution permet de "redéfinir les nouvelles règles du jeu démocratique, telles que le peuple rwandais les conçoit, et qui s'imposeraient à toute formation politique qui voudrait se constituer". Elle a pour but de "renforcer l'Etat de droit et de faire respecter les libertés fondamentales de la personne humaine dans le contexte du pluralisme politique".

Des dispositions nouvelles ont été introduites, notamment pour définir le pluralisme politique et le fonctionnement des institutions. Les libertés publiques ont été ratifiées par l'extension du droit de grève aux agents de l'Etat. Des précisions ou des modifications ont été introduites à la suite des changements fondamentaux du visage politique rwandais. Les lignes qui suivent définissent le nouveau cadre politique et ses conséquences sur le fonctionnement des institutions; elles déterminent également l'apport de la nouvelle Constitution par rapport à

l'ancienne, et enfin elles présentent les critiques que l'on peut formuler dans la perspective d'une réforme.

LE NOUVEAU CADRE POLITIQUE

Aux termes de l'article 7, "les partis politiques remplissant les conditions légales concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement, à condition de respecter les principes démocratiques et de ne pas porter atteinte à la forme républicaine de l'Etat, à l'intégrité du territoire national et à la sécurité de l'Etat". Le Rwanda accepte dorénavant, conformément au principe de la libre manifestation des opinions en toute matière, défini dans les constitutions antérieures, le droit de tout citoyen de créer un parti politique ou d'adhérer à des partis constitués, d'exprimer son point de vue sur la marche de la nation, dans le souci commun de construire le pays. Une loi définit le fonctionnement des partis politiques.

Il revient à tous les citoyens en âge d'exprimer leurs opinions politiques de choisir leurs dirigeants parmi les candidats présentés par les partis politiques. Le choix se base principalement sur le programme présenté, qui doit donner une réponse aux grands problèmes de la société, et sur les personnes elles-mêmes, qui doivent donner des garanties de compétence et de moralité pour prendre les rênes du pouvoir.

QUEL MULTIPARTISME ?

Le multipartisme ne peut en aucun cas ouvrir la voie à des pratiques antidémocratiques, notamment la

création d'inégalités entre les citoyens, la privation du droit de vote pour certaines catégories de gens, la réinstauration de la subordination d'une catégorie de citoyens à une autre, etc... En outre, le référendum du 25 septembre 1961 a traduit la volonté du peuple rwandais d'instaurer une République. L'article 2 interdit la réinstauration de la monarchie. Ainsi, les partis politiques se garderont de défendre des principes mettant en cause la forme républicaine des institutions, à moins que, par référendum, le peuple rwandais n'en décide autrement.

En outre, les limites du territoire rwandais ne peuvent jamais être mises en cause. Les modalités de modification des frontières par fusion, fédération ou convention avec d'autres Etats sont définies à l'article 44. Les partis politiques ne peuvent pas conclure ces accords.

Enfin, les partis politiques doivent veiller à la sécurité de l'Etat et à l'ordre public. Ainsi l'entretien de milices armées, l'incitation à la révolte et aux troubles au sein de la population, peuvent être considérés comme des pratiques incompatibles avec un parti politique.

LES CONSÉQUENCES SUR LES INSTITUTIONS

Le multipartisme entraîne nécessairement la modification de certaines pratiques institutionnalisées dans le cadre du parti unique et l'introduction de dispositions nouvelles imposées par les circonstances.

Au niveau de la Présidence de la République, le multipartisme permet la présentation de plusieurs

candidats aux élections. L'article 40 ne donne plus au président d'un seul parti le droit exclusif de se présenter. Cet article limite en outre les mandats successifs à deux, pour permettre le renouvellement et éviter l'usure du pouvoir. La concurrence introduite oblige ainsi les partis à se remettre régulièrement en cause pour maintenir la confiance des électeurs.

Aux termes de l'article 42 de la Constitution du 20 décembre 1978, le secrétaire général du MRND remplaçait le président de la République. La multiplicité des partis ne permet plus la préférence d'un parti par rapport à un autre.

La nouvelle Constitution privilégie le président de l'Assemblée nationale, élu du peuple, pour remplacer le président de la République en cas d'absence ou d'empêchement. Le premier ministre exerce ces charges lorsque les deux premiers ne sont plus en mesure de les exercer. Ainsi les personnes directement liées à l'exercice du pouvoir assureront la continuité. Mais il s'agira toujours d'une situation transitoire pour permettre l'organisation des élections dans un délai de 90 jours. Le gouvernement est réputé démissionnaire et expédie les affaires courantes.

Enfin, on peut signaler la suppression du dernier alinéa de l'article 48 qui donnait au secrétaire général du MRND le droit de participer au Conseil du Gouvernement avec voix consultative. La multiplicité des partis ne permet plus à chacun des responsables de ces derniers de participer au Conseil du Gouvernement. Dans la mesure où le secrétaire général du MRND remplaçait le Chef de l'Etat en cas d'absence, il était évident qu'il devrait être au courant des décisions du gouvernement pour des raisons de continuité

L'article 80 de la Constitution du 20 décembre 1978 permettait la dissolution du Conseil National de Développement à la cessation des fonctions du président de la République. Cette disposition n'est plus reprise. La nouvelle Constitution ne lie plus le sort du parlement à celui du président de la République. Celui-ci conserve le droit de dissolution de l'Assemblée nationale, sous réserve de consultation préalable du bureau de cette dernière.

LE POSTE DE PREMIER MINISTRE

La Constitution introduit le poste de premier ministre, chef du gouvernement. Il est nommé par le président de la République. En principe, il devrait provenir du parti majoritaire à l'Assemblée nationale pour pouvoir conduire la politique du gouvernement, mais rien n'oblige le président de la République à le faire ainsi. Pourtant, la nécessité de présenter le programme gouvernemental et l'équipe ministérielle qui devra l'exécuter, et la possibilité accordée aux députés de provoquer la démission du gouvernement par une motion de censure, devraient obliger le gouvernement à avoir une majorité à l'Assemblée nationale. Cette majorité peut également provenir d'une coalition entre partis qui soutient l'action du gouvernement.

L'introduction du poste de premier ministre a pour conséquence de réduire les tâches du président de la République, notamment la présentation du programme du gouvernement et de l'équipe ministérielle, la fixation des attributions des ministres et des secrétaires d'Etat, la nomination aux emplois civils et militaires, l'exécution par voie d'arrêtés des lois et règlements... Sous l'ancienne Constitution, le mandat

de député pouvait être cumulé avec un poste ministériel, ce qui semblait créer une confusion des pouvoirs, et une supériorité du pouvoir exécutif par rapport au pouvoir législatif. Le ministre ne peut plus cumuler les deux mandats. Un suppléant devrait remplacer tout député nommé à un poste ministériel, jusqu'à la fin de son mandat de ministre.

D'AUTRES CHANGEMENTS

Dans les circonstances difficiles où la sécurité de l'Etat, l'ordre public et les institutions sont menacées, la Constitution permet au président de la République de proclamer l'état de siège et l'état d'urgence. Il est pourtant obligé de consulter le gouvernement, le bureau de l'Assemblée et la Cour constitutionnelle. Ces consultations n'ont d'autre raison que de montrer l'importance d'une décision qui limite ou suspend les libertés publiques. La Cour constitutionnelle qui contrôle la constitutionnalité des lois donne son avis sur l'opportunité ou la légalité de la décision.

La Constitution reconnaît à tous les agents du secteur public et privé le droit de faire la grève. Elle rétablit ainsi l'égalité entre ces agents conformément au principe d'égalité entre les citoyens, mais limite le droit de grève au droit reconnu aux autres de passer outre et de travailler. La continuité du service public oblige l'Etat à assurer un service minimum à la collectivité. La loi régissant l'exercice du droit de grève va y pourvoir. Il faut relever, en ce qui concerne le secteur privé, que le code du travail réglemente les procédures du déclenchement de la grève.

LES INSUFFISANCES CONSTATÉES

La Constitution régit les institutions fondamentales de l'Etat et leurs rapports, et elle détermine les droits et les devoirs des citoyens. Il est évident qu'elle ne peut pas répondre à toutes les questions qui sont du ressort des lois et règlements.

A travers le texte de la Constitution et les débats au Conseil National de Développement, on peut déceler certaines insuffisances ou des imprécisions qui risquent d'entraîner des incompréhensions ou des handicaps à la marche des institutions. L'ancienne Constitution reconnaissait au président du MRND, le droit d'être en même temps président de la République. Dans le cadre du multipartisme, le président de la République est membre d'un parti, qui l'a présenté aux élections, à moins qu'il ne soit indépendant, mais son rôle d'arbitre devrait l'obliger à avoir assez de recul par rapport aux partis politiques pour être reconnu par toutes les tendances et pour juger en toute liberté de ce qui convient à la nation. L'élection au suffrage universel direct donne au président un mandat de tout le peuple qu'il représente. Son rôle semble incompatible avec l'exercice de la présidence d'un parti.

AU NIVEAU DE LA JUSTICE

D'aucuns attendaient la création d'une Cour Suprême, qui, à l'instar de l'ancienne Cour Suprême, superviserait l'action des juridictions et coiffe le pouvoir judiciaire. Dans les derniers congrès du MRND, les insuffisances du pouvoir judiciaire ont été rele-

vées; certains avaient même proposé la création d'une cour spéciale pour statuer sur les décisions apparemment injustes rendues en dernier ressort par les juridictions rwandaïses. Il est évident que cette solution n'est pas la meilleure, car elle superpose les institutions, sans toucher à l'origine du mal. En fait, il semble évident que l'application des lois requiert une formation, une expérience professionnelle, une large indépendance dans la prise des décisions et un contrôle exercé par la Cour de Cassation. La constance dans les décisions de cette dernière aurait pu donner naissance à une jurisprudence unanime et constante.

Le Conseil supérieur de la magistrature ne représente pas le pouvoir judiciaire, mais il devra en toute indépendance donner ses avis sur les nominations et révocations des magistrats; il n'exerce aucun contrôle sur l'action des juridictions. Il aurait été souhaitable d'introduire une haute Cour de justice capable d'orienter l'action des juridictions dans l'interprétation des lois, de contrôler l'activité judiciaire de toutes les juridictions, d'apprécier la légalité des décisions rendues en dernier ressort, de contrôler la constitutionnalité des lois et règlements et de proposer des amendements, de concevoir, proposer et contrôler la politique judiciaire... La professionnalisation des magistrats et la garantie d'immovibilité devraient permettre à ces derniers de rendre justice, en toute indépendance et avec toutes les garanties d'une bonne application de la loi.

Les discussions relatives à la polygamie proviennent du conflit permanent entre la loi écrite d'inspiration européenne et la coutume. Les décisions rendues prouvent à suffisance que le principe de la suprématie de la loi sur la coutume n'est pas tou-

jours appliqué. Ce principe est repris à l'article 98. Il y a un conflit entre le droit et ses pratiques, qui aurait poussé le législateur à plus de réalisme avant de le réintroduire. Même si la préférence d'une loi écrite se comprend parce qu'elle est susceptible d'être connue par tous, la pratique judiciaire montre que la coutume est mieux connue des Rwandais et plus suivie dans la vie de tous les jours. Il est plus sûr de proposer une règle de conflit sans préférence pour un système qui, de surcroît, est jugé injuste, notamment en matière de successions.

LA PERIODE DE TRANSITION

La continuité du service public a poussé les députés à adopter l'article 101, mais il existe d'autres possibilités. En effet, cet article donne au président de la République et au CND, le droit de continuer leur mandat jusqu'aux élections. C'est légitime. Mais il est aussi possible d'envisager un gouvernement qui, sans aucune obédience à un parti politique, prépare la transition vers les élections de la nouvelle Assemblée nationale. Un tel gouvernement aurait comme avantage de rassembler toutes les sensibilités politiques et de permettre à ces dernières de participer sereinement à l'édification du nouveau paysage politique.

Les articles 41 et 56 appellent quelques considérations. La laïcité de l'Etat exige de celui-ci le respect des convictions personnelles de chaque citoyen. Le serment avant l'entrée en fonction devrait être assez ouvert, pour permettre aux personnes qui ne croient pas en Dieu de le prêter. La formule "au nom de Dieu tout puissant" semble assez orientée.

L'article 95 appelle quelques commentaires. Dans la mesure où les juridictions assurent le respect des droits et des libertés publiques dans les limites de la loi (art. 33), il semblait normal qu'un juge saisi puisse refuser d'appliquer une disposition légale ou réglementaire contraire à la Constitution. Mais celle-ci donne le droit de refuser d'appliquer des arrêtés et non des lois. Même si le contrôle de la constitutionnalité des lois est assuré avant leur promulgation par la Cour constitutionnelle, des dispositions anciennes peuvent subsister et constituer un obstacle à la jouissance des droits constitutionnellement reconnus.

Enfin, la Constitution rwandaise reste muette sur la place du droit international conventionnel dans l'ordre juridique interne. On sait pourtant que les dispositions internationales ayant un effet d'application directe dans l'ordre juridique interne, suffisamment précises et complètes, s'imposent aux juges. Il semble évident que le législateur n'ait pas donné au juge rwandais le droit de violer les engagements internationaux de son pays. Ainsi peut-on dire qu'en l'absence de toute précision constitutionnelle, les dispositions de droit interne qui seraient en contradiction avec les principes du droit conventionnel ne seraient pas appliquées. Le juge ne se substitue pas au législateur, mais il applique aux faits litigieux dont il est saisi, dans les limites de sa compétence, une norme préalable. Les juridictions rwandaises devront trancher.

L'analyse que nous faisons ici n'est pas exhaustive. Elle attire, en quelques pages, l'attention sur les aspects positifs de la nouvelle Constitution, sur la portée de certains principes et sur les lacunes qu'il faudrait combler.

Charles NTAMPAKA.

La guerre d'octobre 1990 n'a pas fini de susciter bien des débats et des discussions. Ce texte d'un étudiant rwandais de Belgique, s'il date du mois de mars, n'a pas perdu toute son actualité. C'est la raison pour laquelle nous le publions, même s'il ne reflète pas l'opinion de la majorité des Rwandais.

POUR UNE DEMYSTIFICATION DU PROBLEME RWANDAIS

Le conflit rwandais allumé en octobre dernier s'inscrit dans le contexte général des difficultés chroniques liées à l'inadéquation des structures politico-socio-économiques du pays. Les causes du conflit entre le Front Patriotique Rwandais et les autorités rwandaises sont diverses et variables selon les sensibilités des observateurs. Dans tous les cas, l'attaque en soi est la conséquence d'autres facteurs. Ainsi, se limiter à condamner l'attaque - et ne faire que cela - est une façon peu pragmatique d'aborder la question et ne contribue qu'à accentuer les sentiments divisionnistes.

C'est d'ailleurs cette approche très superficielle qui fait que pendant très longtemps, d'un côté comme de l'autre, les avis en faveur d'un règlement militaire du conflit semblaient triompher. Aussi, hélas, a-t-il fallu six mois de combats farouches pour qu'une véritable métamorphose ramène les esprits des belligérants à la raison.

LES CAUSES PROFONDES

Le différend entre le Rwanda et ses réfugiés politico-sociaux est déjà ancien. Il n'a jamais bénéficié d'efforts suffisants en vue d'un compromis établi dans la compréhension mutuelle. Un sentiment de mépris et de méfiance a toujours régné entre les deux camps.

Il était guidé par une force subconsciente fondée essentiellement sur le rejet d'autrui et entretenue par les idées primitives de conquête, de domination, de vengeance et d'égoïsme. Malgré ce climat, le Rwandais de l'intérieur considéré comme loyal et le Rwandais réfugié pouvaient se parler, mais juste de la pluie et du beau temps. Le différend est resté un sujet tabou, très malaisé à débattre, comme ces derniers temps les problèmes HUTU-TUTSI et NORD-SUD.

Parler de ces problèmes a toujours été considéré comme *"porter atteinte à la sûreté de l'Etat"*. Guidé par l'esprit de reconquête de son prestige, le Rwandais réfugié n'a jamais cessé de nourrir l'ambition de rentrer au pays par tous les moyens.

Les attaques des *"INYENZI"* des années 60 étaient moins bien préparées et étaient sous-tendues par un sentiment nostalgique antirévolutionnaire. Quant au F.P.R., il a réuni les moyens militaires, politiques et médiatiques; mais plus important a été le choix du moment de l'attaque. En effet, il a attendu que les failles soient nettes dans l'organisation politico-militaire rwandaise, avantage que les attaques des années 60 n'avaient pas pu exploiter.

LE FAUX-FUYANT DES AUTORITES

On a dit que l'attaque a été une surprise. Il faudrait plutôt dire qu'on apprend par ses propres erreurs. L'armée rwandaise n'a pas été surprise; elle a peut-être été dérouterée au début pour se reprendre au fil des jours. Le Service des Renseignements n'a pas non plus été surpris; il était accaparé par son effort d'intimider l'opposition intérieure, au point de négliger de se pencher sur un problème d'une aussi grande importance.

Les autorités supérieures rwandaïses étaient aveugles depuis très longtemps de l'attaque, mais leur approche palliative n'a atteint que des résultats éphémères. Elles se sont contentées de caresser le Président MUSEVENI, sans se rendre compte si les caresses l'endormiraient profondément. Il aurait mieux valu négocier directement avec la partie en conflit. Voilà pourquoi la *"Guerre d'octobre"* a pris mauvaise allure, dure longtemps, crée des divisions entre Rwandais - même *"loyaux"* - et semble sans issue immédiate. Par contre, les paysans qui ont toujours cru aux discours de leurs chefs ont été surpris. Ils continueront à l'être tant qu'ils seront tenus à l'écart des décisions qui les concernent.

LES FAILLES DU REGIME

Maintenant que la raison semble l'emporter sur la passion et la solution militaire, il est important de saisir l'occasion pour examiner en profondeur les causes réelles du conflit et y remédier définitive-

ment. Pour cela, seule une approche inspirée par le réalisme et l'amour de la patrie permettront d'analyser les moyens à mettre en oeuvre par toute la population pour sortir des difficultés. Il ne s'agit plus de sauver la face des seuls dirigeants. C'est une question de survie pour toute la nation.

Les accusations du F.F.R. contre le gouvernement rwandais sont : corruption, dictature, injustices et, dans une moindre mesure, négligence du problème des réfugiés rwandais. De son côté, le peuple rwandais regrette que l'ennemi se charge de dénoncer des fautes que lui-même aurait dû épingler depuis bien longtemps.



Bien que soutenue par le Chef de l'Etat, la presse privée ne souffre pas moins des exactions des autorités judiciaires (tiré de: Le Messenger n° 1, du 30/6/91)

En effet, le F.P.R. a pour une grande part repris les échos de l'indignation de la majorité des Rwandais tant de l'intérieur que de l'extérieur. Indignation révélée, entre autres, par une partie de la presse rwandaise engagée dans la lutte contre la politique laxiste et dictatoriale de certaines autorités, et ce, malgré les procès et la répression dont furent victimes certains journalistes de notre pays.

QUE LE PEUPLE RECLAME SES DROITS !

Dès le déclenchement de la guerre, l'appel des plus hautes autorités du pays à la population fut de "s'unir contre un ennemi commun, dénoncer le retour de la féodalité,... éviter de se diviser pour ne pas tomber dans le piège de l'ennemi". Cet appel était légitime de la part de ces autorités qui redoutaient les discordes ethniques et régionales dont des indices étaient déjà évidents.

La mission officielle du F.P.R., comme celle de toutes les rébellions, voulait être de "libérer le peuple", tandis que celle de l'armée et du gouvernement rwandais était de "défendre le peuple contre un régime minoritaire et féodal". Sans vouloir diagnostiquer le bien-fondé des missions des deux antagonistes, il serait élémentaire d'admettre que le peuple rwandais devrait lui-même se libérer et savoir contre quel ennemi se défendre, et par quels moyens.

Il est donc grand temps, pour ce même peuple, de réclamer ce droit, notamment par une large information dans tous les domaines. Le refus d'un tel droit risque de compromettre l'avenir de notre pays, aussi longtemps que la voix des citoyens raisonnables et modérés est étouffée par l'extrémisme de quelques

uns, extrémisme qui, de nos jours, tend encore à s'imposer.

S'il est en effet théoriquement vrai que tous les Rwandais sont soucieux de l'intégrité de leur territoire, il n'est pas encore admis que tout le monde discute librement des différentes approches pour une recherche de solutions. Ceci vient du fait que les motivations diffèrent, selon qu'il s'agit d'honnêtes gens qui ne demandent qu'à mettre leurs compétences au service de la nation, ou d'opportunistes qui veulent sauvegarder leurs intérêts immédiats, à n'importe quel prix.

NECESSITE D'UN CONSENSUS

Les problèmes rwandais actuels sont multiples et nécessitent une approche globale, avec différents scénarios possibles, pour identifier le nouveau tournant à prendre. Concernant la guerre proprement dite, il y a lieu de louer la sagesse d'opter pour le dialogue, même si les résultats ne sont pas encore acquis. Le F.P.R. et le gouvernement rwandais doivent discuter de "tous les problèmes politiques". Le champ couvert par ces problèmes est large, mais ils devraient au moins s'entendre sur :

- ▣ les modalités pratiques du rapatriement inconditionnel des réfugiés rwandais et de la cohabitation pacifique entre les Rwandais, toutes ethnies et régions confondues;
- ▣ l'égalité des chances de tous les Rwandais par la suppression du favoritisme caché sous la politique d'"équilibre régional et ethnique";
- ▣ les nouvelles voies d'un développement centré sur une identification pragmatique des priorités, une utilisation rationnelle des ressources et un sys-

tème stable d'approvisionnement en biens de première nécessité.

Toutefois, le compromis tant espéré entre les bel-ligérants n'est qu'un préalable à une lutte populaire en faveur de la vraie démocratie, de la gestion saine de la chose publique et de la justice. C'est pourquoi les autorités rwandaises ne devraient pas tarder à libérer le peuple de l'appartenance d'office au parti unique et ainsi permettre la naissance immédiate de partis politiques, sur les seuls critères de libertés d'association et d'opinion.

OUI A UNE CONFERENCE NATIONALE

Cela ne sera possible que grâce à une Conférence Nationale dans laquelle toutes les tendances discuteront ouvertement des moyens à mettre en oeuvre pour déraciner la mauvaise habitude d'accepter corruption et crimes impunis, habitude ancrée dans la mentalité des "élites" rwandaises. Mentalité qui est le résultat de l'éducation sur le tas de ces "élites" asservies par la mendicité de "l'octroi du pain" instaurée par les autorités rwandaises.

Elle consiste à voir dans "l'octroi d'un poste d'administration ou de gestion la chance donnée à quelqu'un pour accumuler les biens". De plus, le peuple devrait réclamer avec plus d'insistance, sa participation à la vie politique du pays, notamment par le libre choix de ses représentants. Enfin, l'opportunisme de quelques-uns qui se prétendent les garants de la défense du pays devrait être remplacé par une véritable éducation aux valeurs démocratiques. Ce sera le seul pilier solide pour la cohésion nationale.

Joseph NDAHIMANA.



*est opérationnelle, comme annoncé
depuis le 8 juillet 1991,
dans ses Nouvelles Installations situées
au PARC INDUSTRIEL de GIKONDO*

B.P. 448 KIGALI/Rwanda • ☎ 75034 - 75452 - 74438 - 74439
Tél: 925 47 • Téléfax 950 - 74681

SUZUKI RENAULT MAZDA

On ne peut aborder les problèmes de la majorité de la population au Rwanda, sans parler de la question essentielle, celle de l'accroissement démographique. Le texte remis aux Missionnaires d'Afrique en février dernier pourra faire réfléchir nos autres lecteurs et relancer le dialogue sur cette question épineuse.

COMMENT ABORDER LE PROBLEME DEMOGRAPHIQUE?

L'accroissement démographique qui se pose avec acuité, est un problème de société. Si on ne peut sous-estimer sa dimension morale, il faut d'abord le considérer dans toute la complexité de sa réalité sociale.

Quand l'accroissement atteint un taux qui frôle les 4 % par an (ce qui veut dire un doublement de population en moins de 20 ans), et que la croissance économique nationale est largement inférieure, il en résulte une paupérisation générale de la population. Ce phénomène peut être renforcé si, de plus, les biens sont inégalement répartis et qu'il existe un fossé entre riches et pauvres.

Le problème est à apprécier d'abord en fonction du décalage entre croissance économique et accroissement démographique. Le facteur temps est donc essentiel, car le décalage se creuse constamment en faveur de la démographie. Une surpopulation "relative" (en fonc-

tion de ce décalage) se manifeste, ce qui conduit, dans une situation économique générale faible, à une détérioration sociale telle qu'elle peut conduire des groupes de population sous le seul minimum de survie, ou, en d'autres mots, à une mort lente.

Mais cette surpopulation "relative" peut être renforcée par une surpopulation "absolue", quand les tentatives d'amélioration économique sont contrecarrées par une densité de population telle que seules des mesures structurelles plus fondamentales peuvent offrir une issue. Une société "rurale" a des marges de production beaucoup plus limitées qu'une société "industrielle". Et le passage de l'une à l'autre se situe dans la longue durée. Ici aussi, le facteur temps est de première importance.

LES MESURES A ENVISAGER

Face à un tel problème de société, un gouvernement se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le minimum vital à toute la population. Ces mesures sont essentiellement de trois ordres :

- augmenter la croissance économique en agissant sur tous les secteurs de production;
- encourager l'émigration pour diminuer dans l'immédiat la pression démographique;
- favoriser la maîtrise de la procréation afin de faire baisser le taux d'accroissement démographique, et stabiliser progressivement cet accroissement en sorte qu'un mieux être des conditions de vie devienne réalisable.

Ce sont là des responsabilités autant sociales que morales pour ceux qui sont appelés à prendre les décisions pour le bien du pays.

Si l'accord se fait assez facilement sur l'ensemble des mesures à prendre, on ne peut ignorer les difficultés propres à chaque type de mesures.

② Augmenter le niveau économique est plus facile à dire qu'à faire ! Les obstacles au progrès économique proviennent avant tout des limites internes; les structures internationales actuellement défavorables fragilisent les efforts nationaux; et la mentalité de populations peu préparées à l'initiative et à la créativité, constitue un handicap supplémentaire à un développement rapide et diversifié.

③ Pour favoriser l'émigration, il ne suffit pas qu'il y ait une volonté politique nationale, il faut surtout des pays ouverts à l'accueil dans de bonnes conditions et pour des groupes importants, sinon l'émigration reste sans signification. Il faut également des populations prêtes au déplacement, mais les souffrances dues à des conditions de vie difficiles peuvent faciliter cette démarche en tout état de cause pénible.

④ Faire baisser le taux d'accroissement de la population par la maîtrise de la procréation est loin d'être simple. Ce n'est pas avant tout une question de méthodes ou de techniques, mais de convictions et de mentalités. Est-il évident, surtout en milieu rural, que les naissances doivent être limitées, alors que toute nouvelle vie est accueillie comme don de Dieu, bénédiction familiale et réalisation d'une paternité désirée ?

Quelles que soient les mesures envisagées, aucune n'est simple, aucune ne va de soi. Aussi, tout gouvernement qui se veut efficace - et il doit l'être - se voit obligé de travailler sur tous les tableaux à la fois.

L'Eglise Catholique, pour sa part, ne voit pas de problèmes majeurs dans les tentatives d'action dans les domaines économique et migratoire. Par contre, elle ne cache pas ses réticences quand il s'agit de limitation des naissances, en fonction des méthodes utilisées.

LA LIMITATION DES NAISSANCES

Il importe donc de regarder de plus près ce domaine d'action.

- Une première constatation doit être faite : lorsqu'un gouvernement engage un plan d'action pour limiter l'accroissement de la population, ce programme est une mesure parmi d'autres dans un plan d'ensemble.

- Une seconde constatation : tant que les responsabilités politiques se limitent à des mesures incitatives de maîtrise de la procréation, l'Eglise n'y voit pas d'objections majeures, car elle aussi accepte cet objectif. La situation est toute différente quand les autorités d'un pays en arrivent à des mesures contraignantes, coercitives, qui ne respectent pas la liberté et les droits des personnes.

- Troisième constatation : quand le planning familial est introduit pour limiter les naissances dans un but démographique, on ne peut isoler cet objectif de réduction des naissances de l'objectif complémentaire : assurer des conditions de vie décentes aux jeunes déjà nés. C'est dans le cadre plus général du respect de la vie déjà existante que se situe le planning.

- Quatrième constatation : dans la mise en pratique d'un programme de limitation des naissances, on en arrive facilement à mélanger objectifs et moyens. C'est vrai pour un programme d'Etat, mais cela existe aussi dans l'Eglise : on accorde plus d'attention aux méthodes ou techniques de limitation qu'à l'objectif qui est de susciter la conviction qu'il est nécessaire de maîtriser la procréation.

Tant l'Etat que l'Eglise ont ici un rôle éducatif à jouer : faire évoluer les mentalités, changer les motivations, susciter des convictions. Ce n'est que dans la mesure où cet aspect éducatif est progressivement atteint, que les moyens pratiques seront relatifs, que le programme ne constituera pas un encouragement à toutes les facilités sexuelles, que la conscience personnelle peut reprendre ses droits.

Avant de se poser au niveau des méthodes, la question morale se situe à ce niveau : celui des objectifs. C'est ici qu'elle est la plus importante. L'oublier ouvre à d'autres erreurs de jugement et d'action. Peut-on traiter de la même façon des jeunes scolaires et des adultes mariés ? Si les méthodes deviennent la première préoccupation, rien n'empêche les distributions de contraceptifs dans les établissements scolaires, avec comme conséquence une dissociation entre le sexuel et l'amour, indépendamment de toute éducation ou formation. La crainte du SIDA peut encore renforcer cette attitude.

- Remettre à leur juste place objectifs et moyens a des conséquences pratiques importantes. Dans le cadre des programmes nationaux, les centres de planning doivent alors être avant tout des centres éducatifs, avec l'accent sur différents points : sensibilisation des personnes et des couples à la maîtrise de la procréation;

- Proposition de différents moyens avec l'information nécessaire et le suivi médical indispensable;
- exigence de moyens techniques de qualité, comportant le moins possible d'effets secondaires néfastes;
- éviter les publicités inopportunes.

De cette façon, on tient compte du respect des personnes. Si le programme s'avère indispensable pour contribuer à la solution d'un large problème social, on ne peut pas enlever pour autant aux personnes leur responsabilité propre.

LE RÔLE DE L'EGLISE

Le rôle de l'Eglise est de favoriser le respect des personnes en toute situation, mais sans bloquer la recherche de solutions à des problèmes majeurs et urgents de la société entière.

L'Eglise préconise l'utilisation des méthodes naturelles, et les couples qui s'y engagent y trouvent souvent un moyen d'approfondissement de leur vie de famille. Mais la méthode a ses limites et elle demande un investissement considérable en sensibilité et suivi régulier, ce qui devient quasiment impossible quand il faut travailler vite et sur une très large échelle.

La réflexion sur cette méthode s'est faite en fonction d'une régulation des naissances au niveau familial. La transposer comme seule solution valable pour résoudre un problème démographique national est une extrapolation difficilement acceptable.

La réflexion de l'Eglise dans ce domaine est une réflexion morale, de principe, concernant l'acte sexuel isolé de son contexte. Une telle réflexion ne met pas en valeur la conscience morale de la personne responsable; elle ne prend pas en compte les exigences d'efficacité d'une politique en situation d'urgence; elle n'assume pas la problématique complète d'un accroissement de population accéléré dans un ensemble économique déficient, avec paupérisation d'un grand nombre.

Dans une telle situation, le "bien absolu" n'existe pas et la conscience morale doit rechercher le "bien accessible" qui, souvent, correspond au "moins mal" en situation.

Si, en pastorale, on reste bloqué sur une seule solution, et encore au niveau des moyens, au nom d'un principe, plusieurs conséquences peuvent en résulter. On peut en citer quelques-unes dont l'importance n'est pas à négliger.

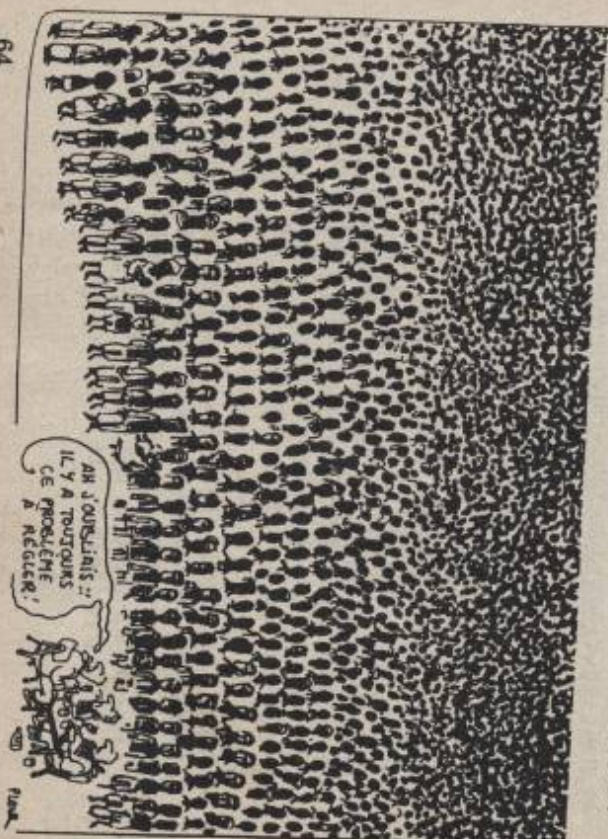
- Promouvoir une seule méthode, en fait impraticable par la majorité, pour diverses raisons, conduit à mettre la population devant un problème sans moyens concrets pour le résoudre.
- Une telle attitude enlève toute possibilité d'efficacité à une politique nationale qui veut s'attaquer à un problème majeur et urgent, ce qui constitue en soi un autre problème moral !
- Cette attitude "pastorale" risque d'amener les chrétiens à ne plus se soucier de moralité dans ce domaine, puisque les orientations morales données passent à côté des réalités vécues. Ce risque est loin d'être imaginaire, car il se trouve réalisé

dans plusieurs pays. Un tel résultat n'est-il pas le pire de tous ?

► Face à des pouvoirs publics contraints à l'action, l'Eglise se marginalise elle-même; elle n'est plus en situation pour influencer, au nom des valeurs humaines fondamentales, les stratégies concrètes mises en place. Au nom de la morale, l'Eglise s'enlève les moyens d'être pastorallement présente dans un secteur important de la vie sociale.

► Finalement, l'Eglise ne risque-t-elle pas d'oublier quelque peu un aspect essentiel de sa mission : éduquer et éclairer la conscience adulte, en sorte que les personnes, les familles et les populations puissent agir de façon responsable dans les situations sociales difficiles ?

Jan VANKRUNKELSVEN.



Eglise d'ici et d'ailleurs

LA BIBLE EN KINYARWANDA

BIBILIYA NTAGATIYU. Ed. Verbum Bible (B.P. 7463 - Kinshasa/Zaire), Photocomposition (COMETIP à Baranain - Pamplona) et impression (IMPRESA à Madrid) en Espagne, 1990, 2216 pp. et 16 pp. hors-texte pour 25 reproductions en couleurs et 1 en noir et blanc. Tirage de 40.000 exemplaires (20.000 en reliure bleue, 10.000 en rouge et 10.000 en ocre).

Après 90 ans d'une présence d'Eglise au Rwanda, les catholiques vont recevoir, pour la première fois, une Bible complète écrite dans leur langue. Don de Dieu, grâce pour l'Eglise, merveille de l'Esprit qui souffle toujours sur des croyants qui mettent leur foi en la Parole de Dieu ! Nouveauté et défi, joie et aventure pour ceux et celles qui auront enfin un accès direct à toutes les Ecritures...

Notre première réaction est, en effet, un cri d'action de grâce, comme celui d'un prêtre rwandais et d'un missionnaire étranger dans deux articles récents du KINYAMATEKA (N° 1343). Personnellement, je considère comme un magnifique cadeau, cette Bible en kinyarwanda - prise dans le lot des 40 premiers exemplaires venus par avion - que les responsables m'ont confiée afin d'en faire une recension. Critique, félicitations et reconnaissance feront bon ménage.

Après avoir tourné et retourné dans tous les sens le livre Saint et l'avoir parcouru du début à la fin, je voudrais accorder "une grande distinction" à tous ceux qui ont collaboré, - dans la foi, l'espérance et la communion de l'Esprit - pour que toute la Parole de Dieu révélée dans les Saintes Ecritures soit accessible "au plus grand nombre".

De toute évidence, l'Eglise catholique du Rwanda peut inscrire à son palmarès, avec une certaine fierté et surtout avec beaucoup d'humilité, cette date mémorable : celle de la plus belle publication de son premier centenaire.

UN SIGNE D'INCULTURATION

Si l'inculturation de la foi chrétienne au Rwanda relève encore d'un long processus, il existe désormais un lieu indiscutable, celui d'une "Bonne Nouvelle" traduite dans le "beau langage" du pays. Cette Bible est l'aboutissement d'un long, difficile et laborieux effort pour "dire" par l'écrit la Parole de Dieu. Car cette Parole-Vivante, comme le Christ lui-même et les Ecritures qui en ont témoigné, s'est incarnée en toute vérité dans le langage d'une culture particulière. Et cette Parole en mots rwandais, peut être aujourd'hui proclamée avec plus d'assurance, écoutée avec plus de plaisir, savourée avec plus d'amour et d'intelligence, célébrée par une communauté plus consciente d'elle-même et... pourquoi pas ? être vécue concrètement et toujours mieux annoncée à ceux qui ne l'ont pas encore entendue.

BIBILIYA NTAGATIFU (la Sainte Bible), n'est-ce pas l'appellation à préférer ? La Commission de l'E-

glise catholique a voulu, sans doute, éviter tout ce qui en ferait une Bible "trop catholique", sans nullement cacher ses origines ! On se rappellera toujours, avec respect et admiration, la BIBLIA YERA, cette Bible "protestante" devenue classique, tout en attendant dans "un esprit œcuménique" la traduction de toute la Bible, prévue pour 1995, que publiera la Société Biblique au Rwanda. Publié en 1989, le Nouveau Testament (NT) laisse prévoir un ouvrage de très bonne qualité.

L'HISTOIRE DES UNS ET DES AUTRES

C'est en 1911 que paraît une première sélection des textes bibliques traduits en kinyarwanda par des Pères Blancs dans l'ouvrage célèbre du Dr Jakob ECKER "KATHOLISCHE SCHULBIBEL". Übertragen in die Ruanda-Sprache, Mosella-Verlag, Trier, 1911, 245 pp. illustrées + une carte en couleurs hors-texte.

Quelques années plus tard (1914), les quatre évangiles sont traduits par des missionnaires protestants allemands, et publiés sous le titre "UBUTUMWA BWA IBYAKOZWE NA UMWAMI YESU KRISTO NKA UKO BURANDITSWE MU URUNYARWANDA", ouvrage publié par la British and Foreign Bible Society (BFBS), à Londres. En octobre 1931, arrivent 500 exemplaires du NT complet, chez Peter GUILLEBAUD résidant alors à Kabale (Uganda). Ce premier NT, publié aussi à Londres par la BFBS, s'appelle "ISEZERANO RISHYA RY'UMWAMI WACHU N'UMUKIZA YESU KRISTO". Et le dimanche 8 novembre de cette même année, la première vente du NT au Rwanda a lieu à Gahini et, après trois semaines, 460 exemplaires sont vendus dans le pays au prix de 6 francs, c'est-à-dire un peu plus que le salaire d'une semaine de travail.

En 1953, tout l'Ancien Testament est publié dans un ouvrage séparé ISEZERANO RYA KERA RYA BIBLIA YERA. Puis, en 1957, c'est la première édition de la BIBLIA YERA. Du côté catholique, les Evangiles et les Actes des Apôtres, dans INKURU NZIZA. AMAVANILI - IBYAKO-ZWE N'INTUMWA (traduction Nyakibanda), sont imprimés à Kabgayi en 1960. Il faudra attendre 1969 pour tout le NT (traduction Alexis KAGAME) : ISEZERANO LISHYA LY'UMWAMI WACU YEZU KRISTU. En 1988, la Commission épiscopale de l'Eglise catholique, qui travaille depuis 1983, donne une nouvelle traduction du NT dans ISEZERANO RISHYA (nous utiliserons le sigle IR), texte qui sera repris dans la Bible actuelle.

UNE TOUTE PREMIERE DATE

C'est aujourd'hui la première fois que les livres deutérocanoniques de l'AT sont publiés en kinyarwanda. Puisqu'ils font partie du "canon" (règle de foi) des Ecritures reconnues par l'Eglise catholique, personne ne sera choqué de rencontrer à leur propos les mots "Kiliziya Gatolika" et "Abagatolika" dans les introductions à deux de ces livres (Sagesse, p. 1150 et Siracide, p. 1185). Ailleurs, c'est la plus grande discrétion (Maccabées, p. 762; lamentations, p. 1491; Baruch, p. 1506 ...). Nous espérons que la Société Biblique au Rwanda publiera ces livres.

A QUI DE DROIT ET DROITS D'AUTEUR

L'IMPRIMATUR est signé par le Président de la Conférence des Evêques (Catholiques - le mot est absent) du Rwanda. En outre, il est nettement précisé que la

traduction relève d'une Commission épiscopale présidée par Mgr André PERRAUDIN.



Mgr Perraudin remet un exemplaire de la Bible au responsable de la Société Biblique au Rwanda

Par ordre alphabétique, les noms des treize traducteurs, rwandais et étrangers, sont cités. Ce sont les mêmes que ceux mentionnés dans IR. Pour la circonstance cependant, sont ajoutés séparément les noms des collaborateurs et collaboratrices laïcs.

Seul celui de Juvénal KARASIRA apparaissait dans IR; il est maintenant repris dans le groupe des 5 laïcs. S'il faut simplement revenir à IR pour tout ce qui concerne les éditeurs et l'édition, l'impression et les subsides, il convient aujourd'hui encore de les remercier et de les féliciter. Que leurs noms soient inscrits dans le Livre de Vie !

UN PREMIER PRIX

Des critiques plus sévères pourront-ils reprocher quelque chose au format du livre, à la présentation du texte biblique et des introductions, au choix des caractères et du papier, à la solidité de la reliure ou à ses trois couleurs ? A mon avis, pour le dire clairement : aucun ouvrage en kinyarwanda n'a reçu jusqu'à maintenant une telle qualité d'édition.

Expliquons-nous : lisibilité heurieuse, précision remarquable, texte presque parfait, .. et pourquoi ne pas ajouter : pagination, numérotation des chapitres et des versets, indication des livres en haut des pages et présentation des notes en bas des pages, .. tout relève de la clarté, de la simplicité et d'un très bon goût ! Amashy y'urufaya ! comme on le dit dans le parler populaire.

Les contraintes de l'édition jouent nécessairement. Par conséquent, si des critiques plus sévères devaient exister, ils ne devraient pas les oublier... Le facteur temps en est une première. Pour réussir une traduction de toute la Bible, des échéances sont à respecter parce que traduire en longueur conduit à l'échec... d'où un rythme régulier de travail, parfois "sous pression", exigé des traducteurs qui doivent être constamment motivés par la perspective d'achever leur travail dans des délais raisonnables. Sept ans d'effort commun est un premier exploit. L'autre est celui-ci : les nombreuses heures de travail supplémentaire que plusieurs collaborateurs se sont imposées bénévolement. Bref, il y a des limites... psychologiques à ne pas dépasser si l'on veut garder la cohésion et l'efficacité d'un groupe.

L'argent est une autre contrainte. Des limites budgétaires ne peuvent être franchies sous peine d'arriver à un prix de revient trop élevé. Même un glossaire de 20 à 40 pages aurait augmenté sensiblement la facture. De même un papier un peu plus épais aurait coûté trop cher : augmentation de 10 % de l'épaisseur du livre, avec des conséquences sur le transport, la reliure... A cause des ordinateurs et des machines très perfectionnées, d'autres contraintes frappent l'impression, si bien que les meilleurs correcteurs sont pris au dépourvu. Bref, malgré tout cela, on a réussi à produire "une oeuvre" d'une qualité remarquable. Quand le lecteur a en mains "le produit fini", il s'imagine difficilement toutes les contingences et tous les efforts.

LA TRADUCTION : UNE SCIENCE ET UN ART

Conscient de ne toucher qu'à l'écorce du livre, je laisse à d'autres, non seulement aux spécialistes de la Bible et du kinyarwanda, mais surtout à ses utilisateurs, le soin d'en apprécier les diverses traductions et leurs particularités. Ce sont ces derniers, je crois - puisqu'ils se révèlent souvent bon juges en la matière - qui nous diront si cette BIBILIYA NTAGATIFU fera ses preuves ! Dès maintenant, rien ne nous permet de douter de la valeur littéraire de la traduction, puisque celle du NT (IR) a été suffisamment appréciée pour sa fidélité au texte sacré. De plus, après des sondages, nous avons de "bonnes garanties" pour tout l'AT. L'essentiel n'est pas de s'attacher au mot à mot, mais plutôt de faire passer la totalité du message dans une autre langue et culture, tout en respectant l'écrit original.

Nous pensons que la version actuelle est une démonstration des possibilités inouïes du kinyarwanda, de l'art et du savoir des traducteurs. Ces qualités littéraires sont : intelligibilité, précision, respect des genres littéraires; style narratif populaire pour Genèse, Josué, Juges, ... style juridique pour Exode, Lévitique, Nombres, ... style prophétique, liturgique et sapientiel. On appréciera ces styles "écrits" d'une langue pleine de finesse et de nuances, quand elle est à l'état de l'oralité.

CRITIQUER POUR CONSTRUIRE

"La critique négative" voudrait appuyer l'appréciation faite sur l'ensemble du travail. Un oeil sensible relève des défauts. Tout d'abord, il y a de mauvaises coupures de mots, comme *ham-we* au lieu de *ha-mwe* (Lv 7,30 et 34); ailleurs il est coupé correctement (Nb 26,43 et 32,30; Dt 26,5 note). Nous enregistrons une quinzaine d'erreurs semblables: *ab-wira* (Jg 13,22); *um-wami* (Jos 9,29); *im-beho* (Es 44, 16); *mahan-ga* (Es 66, 19); *ayabwir-wa* (Jr 36, 32); *bar-waye* (1 Co 11,30); *aduton-ga-nyiriza* (1 Co 11, 32); *mus-hya* (Ep 2,15); *uk-wemera* (p. 1968); *guhini-ga* (p. 2187); *As-huru* (p. 2188); etc. Partout le mot fréquent *Israheli* est coupé normalement *I-sraheli*, sauf à trois endroits où on lit *Is-raheli* (1 S 4,22; pp. 1971 et 2189). Dans le même sens, trois lignes se terminent d'une manière inacceptable par *rw'* (Jos 13,9), ou *w'* (Lc 3,38) ou encore *ry'* (1 Co 10,22).

L'erreur d'impression la plus fréquente est l'omission du tiret servant à couper un mot à la fin d'une ligne; nous en comptons une vingtaine : Lv 8,23 et 12,6; 2 R 23,6; 2 M 13,3; 1 Ch 11,26; 1 S

24,18; Jdt 15,11; Jos 8,14; Tb 5,3; Ez 4,6; 11,14; 25,7; Dn 2,31 et 11,2; Am 7,6; Ml 2,10 note; Mc 12,41; Lc 20,3; 1 Co 13,8.

Avant de citer les autres bavures qui se sont glissées ici et là et qui mériteraient une feuille d'ERRATA, voici trois imperfections plus apparentes: la composition de 2 lignes laisse à désirer (Jos 24, 10 et 24,13,7 note); la note de Mt 4,23 se termine brusquement par "*cyane cyane ku mu*" ; il faut consulter IR afin de retrouver les mots qui manquent. Dans deux notes (Mt 1,21 et 1 Pi 1,8), le début du texte est imprimé sur celui de la note précédente de sorte que le texte est illisible.

ERRATA PEU NOMBREUX POUR 2.216 PAGES...

- Gn 2,18 note : la parenthèse (ish-isha) est incompréhensible (mots hébreux pour "homme" et "femme").
- Gn 35,20 texte et note : *n'ubu* et non *nubu*, comme à Jos 14,14.
- Ex 14,23 et 27 notes : les références bibliques sont par erreur imprimées en italique.
- Ex 21, 14 : un tiret inutile; voir aussi Jos 1, 4, note; Jdt 8,24 note; Ps 80 note; Ps 81 note; Ps 116 note; Pr 16,332 note; p.1882; etc..
- Dt 32,15 note : lire *ri-mwe* et non pas *ri-we*.
- Jg 11,31 note : les références sont répétées par erreur.
- Si 12,4 note : lire Lk et non Lk.
- Mt 1,1 note : lire 22,18 au lieu de 22,28 (comme dans IR).
- Mt 2,23 note : lire *n'iy'umugaragu* (comme dans IR).

- Rm 4,8 note : le mot *icyaha* doit être imprimé en italique.
- Rm 15,12 note : on lit 1 Iz 11,1.10; il faut supprimer le 1 devant Iz (comme dans IR).
- 1 Co 1,18 note : lire *murongo* au lieu de *muron-ep*.
- Ph 2,2 : l'astérisque indique une note absente au bas de la page (la note existe dans IR).
- He 12,18 note : la référence 19,10 - 24,1 doit se lire simplement 19,10-24 (comme dans IR).
- Ap 15,2 note : il faut lire 1 Abami... le chiffre 1 manque.
- En haut des pages 609, 611, 613 et 615 : on lit *AMATEKA*, alors qu'un espace devrait séparer normalement le chiffre, comme partout ailleurs.

QUE DE DIFFICULTÉS SURMONTÉES

La prononciation et donc la transcription des termes étrangers en *kinyarwanda* (noms propres de personnes, de lieux ou autres mots) posent souvent des difficultés. D'une manière générale, des efforts louables ont été faits pour respecter "le génie de la langue" et "les règles de l'orthographe". Des mots ont retenu notre attention, de sorte que des remarques générales s'imposent.

Le premier mot à attirer notre attention est le nom du roi Akhaz (Isaïe 1,1 et ailleurs); on a préféré la forme AKHAZI, probablement pour ne pas confondre ce mot avec AKAZI qui signifie "travail rémunéré" ! Or la succession des KH n'existe pas dans l'écriture du *kinyarwanda*...

La transcription d'autres mots courants est tellement devenue habituelle qu'on ne remarque plus "les exceptions à la règle" : Kistu, Abrahamu, Israheli, Israheli (Gn 16,11.15 ... et 1 Ch 1,28-29). La succession des consonnes que nous avons soulignées est indue.

Un autre mot explique ce genre de problème, celui de Pentecôte. Si, à certains endroits, le mot *Pentekositi* est écrit comme il convient (Lv 23,14 note; Tb 2,1; Ac 2,1), il faut regretter la transcription *Pentekosti* qui demeure toujours fréquente (Ex 23,13 note; Lev 23,43 note) ! Deux autres mots ont la même irrégularité, mais on ne les trouve que dans les notes ou les introductions : *Abeiskopi* (p. 2096) et *umwepiskopi* (Tt 1,5 note), de même que *Ukaristiya* (Lc 24,30 note; 1 Co 11,20 note et à la p. 1921).

Personnellement, je serais curieux de connaître d'autres mots de cette Bible qui comporteraient de telles irrégularités de transcription. Mes efforts s'arrêteront avec deux autres cas.

Toujours selon les règles, l'écriture du *kinyarwanda* ne comporte pas le dédoublement d'une même consonne (sauf pour "mn" dans des cas rares). Or, le dédoublement de "s" apparaît dans Massa, un nom de lieu fréquent (Ez 17,7; Dt 9,22 ...) et dans le terme kassa, reprise du mot français "casse" qui désigne une plante (Ex 30,24). Pourquoi ne pas avoir écrit *Masa* et *kasa* puisque, pour d'autres noms semblables, les consonnes ne sont pas doublées : *Manase* pour Manassé, *Raba* pour Rabba, *Yope* pour Joppé... ?

Ce sont là les seules "anomalies" d'une écriture réglementée, et elles sont certainement exceptionnelles. Félicitations !

QUESTION D'UNIFORMITE

Appliquer la règle de l'uniformité, du début à la fin de la Bible, est un autre défi... Plusieurs transgressions sont cependant à souligner :

La première concerne le mot *igufwa* ou *igufa*, deux transcriptions acceptables puisqu'il s'agit de variantes de prononciation. Nous aurions aimé l'uniformité; comparer Gn 2,23; Lc 24,39; Jn 19,36; ... à 2 R 23,18; 2 S 21,14; Jb 7, 15; Ez 37,1. Et à l'interieur d'un même livre, les deux formes existent; dans le livre des Psaumes, comparer 6,3... à 23,18; 31,11; 34,21; 38,4; 51,10. Nous reconnaissons pour les deux possibilités *inshuti* ou *incuti* que cette dernière graphie est partout maintenue.

Des conventions ont été fixées pour les abréviations des divers livres (pp. 3-5). Or, nous constatons qu'elles n'ont pas toujours été respectées.

- Jg 2,13 note : lire Ezk au lieu de Ezek(iel).
- Si 24,1 note : lire Bar (comme prévu pour Baruch) au lieu de Brk.
- Qo 2,16 note : lire Imig (Proverbes) au lieu de Mig. La même erreur est reproduite deux fois dans l'introduction de ce livre (p. 1077).
- Jl 1,15 note : on a écrit Abd au lieu d'utiliser le sigle prévu Obd (en.kinyarwanda, le livre d'Abdias est appelé Obadya).
- Lc 1,78 note : lire Mal au lieu de Ml (abréviation de Malachie).

Toujours d'après la convention adoptée, le livre des Psaumes (Zaburi) a reçu l'abréviation Zab. Pourtant que de variations malheureuses tout au long de la Bible !

- D'une part, dans le livre des Psaumes, pour la numérotation de chaque psaume ainsi que pour les notes, la lettre Z est partout employée. Il en est de même dans l'introduction de ce livre (pp. 903-907). Cependant, dans tout le reste de la Bible, ce sigle Z n'est pas utilisé, sauf dans trois notes de 1'AT (1 Ch 16,7; Esd 3,11; et Jb 3,8).

- D'autre part, à deux endroits de 1'AT (2 S 7,4 et 80 2,3) et à plusieurs endroits du NT, on a préféré écrire simplement *Zaburi*; ce qui est tout à fait légitime. Pourtant, dans des notes du NT, on a écrit *zaburi* au lieu de *Zaburi* (Lc 19, 39 et 23, 46; Jn 6,31; 2 Co 4,13 et 9,9). En outre, dans une note de 1'AT (Ex 7,14) et dans une autre du NT (1 Co 15,27), on a écrit incorrectement *Zb* !

- Enfin, selon la convention, on utilise Zab dans 10 notes de 1'AT et dans 5 du NT seulement !

UN TEXTE REVU ET CORRIGE

Pour le NT, il est intéressant de comparer de près le texte publié dans IR avec celui de notre Bible actuelle qui en est, de fait, une reprise. D'abord, il semble que toutes les erreurs repérées

aient été heureusement corrigées. De plus, le texte a été soigneusement revu et retouché à plusieurs endroits. C'est pourquoi, nous avons procédé à un sondage, en prenant au hasard un ou deux chapitres pour chacun des livres du NT. Nous observons que les changements touchent surtout certains livres plutôt que d'autres. Voici quelques résultats qui prouvent un sérieux travail de révision.

- Dans les deux premiers chapitres de Matthieu, il y a trois changements de mots (1,25; 2,6 et 16), tandis que dans les chapitres 3 de Marc et 13 de Luc, il n'y a aucune différence.
- Par contre, le premier chapitre de Jean a subi 20 modifications. C'est probablement là une exception ! Nous pensons que cet Evangile est le livre qui a reçu le plus de corrections; dans le chapitre 19, par exemple, nous en comptons 5.
- Ac 15 et Rm 9 ne reçoivent chacun qu'une petite variante. Pour les autres livres du NT, nous enregistrons à peu près la même fréquence de 2 à 4 modifications par chapitre, et parfois aucune. Voici, cependant, un exemple de retouche importante : Ph 2,6-11, où tous les versets ont été retravaillés.
- Les introductions aux livres du NT ont bénéficié de nombreuses corrections de formulation. A titre d'exemple, voir Ephésiens, pp. 2043-2044.

Une conclusion s'impose : le NT de notre Bible nous livre un texte nettement amélioré, en comparaison de celui publié dans IR qui était, il faut le répéter, déjà très bon !

SUR DES NOTES... JUSTES

Les notes explicatives au bas des pages sont, à première vue, relativement peu nombreuses. Notre calcul arrive pourtant au total de 3.538 notes, soit 2.303 pour l'AT et 1.235 pour le NT. Ce résultat donne une moyenne d'environ 2 notes par page de texte biblique (en omettant les introductions et les dernières pages). Le lecteur "moyen" y puisera tout ce qui est nécessaire pour une bonne intelligence du texte biblique. Les 7 premiers chapitres de Genèse (pp. 21-30) ont reçu une attention spéciale dans l'élaboration de notes plus abondantes et plus longues que partout ailleurs.

Notes et introductions présentent des qualités indéniables de présentation claire, de contenu simple et de choix approprié, sans négliger les apports de l'exégèse et de la théologie, dans le sens d'un véritable oecuménisme. Il n'y a aucune occasion de se défendre ou d'attaquer ! En comparant toutes les notes du NT, celles de notre Bible à celles de IR, nous arrivons à la conclusion d'un excellent travail de révision du NT. Voici ces résultats.

- La grande modification est la suppression de 51 notes. Une seule dans Matthieu (10,35), tandis que dans Marc, on en a écarté 19 qui étaient des répétitions ou de simples renvois à Matthieu. De même, dans Luc, 25 notes ont été supprimées pour des raisons identiques. Enfin, seulement six ont disparu dans les autres livres du NT (Rm 4,3 et 8,18; 1 Tm 1,2; Tt 1,4;

1 p 2,11 et 4,9). Heureuse initiative pour éviter toute surcharge inutile !

- Vingt notes ont été ajoutées dans notre Bible : 5 dans Matthieu; 8 dans Luc (dans les chapitres 12 et 13, probablement parce qu'elles avaient été oubliées dans IR); 1 dans Jean; 3 dans Actes et 3 autres dans 1 Corinthiens.
- Trois notes ont été présentées d'une manière plus lisible en les séparant (Mt 4,6.7 et 10).
- De vraies corrections ont été heureusement apportées dans 18 passages, dont 8 dans Luc. Nous nous limitons à Lc 1,15; 1,18; 1,33; 3,1.23; 7,22; 10,27 et 17,24.
- A plus de 10 endroits, la formulation a été simplement changée : Mt 1,1; 11,3; 20,16; 22,16; 24,36; 26,28; 27,2; Mc 12,37; Lc 4,1...
- Sauf une exception (Mt 2,15), le contenu des notes est demeuré le même.
- Pour être complet, disons que deux notes ont été simplifiées (Jn 2,4 et Phm 1) et qu'une autre a été légèrement complétée (2 Tm 4,19).

ARRÊTONS-NOUS AUX DERNIÈRES PAGES

Des repères géographiques et chronologiques sont importants pour une lecture de la Bible attentive aux cadres humains et sociaux. Les neuf cartes géographiques ont été dessinées avec soin (pp. 2179-2186). Le titre INTONDEKE en haut de ces pages ne convient nullement et relève d'une erreur d'impression. Sauf pour 4 cartes, il convenait de leur consacrer une page entière. Les deux dernières, servant à illustrer les voyages de Paul, sont de lecture pénible. D'autres critiques plus ambitieuses pour-

raient souhaiter : "Pourrait-il y avoir des cartes en couleurs ?" Peut-être pour une prochaine édition si la contrainte "argent" tombait !

Quant au tableau chronologique (pp. 2187-2192), s'il exige une certaine initiation pour sa compréhension, il reflète un effort de clarté et de précision pour l'essentiel.

POUR UN USAGE LITURGIQUE

Nous considérons comme une heureuse initiative les dernières pages (pp. 2193-2214) qui fournissent pour toute l'année liturgique (dimanches et jours de la semaine) les références bibliques des lectures de la messe, avec mention de la page pour une consultation rapide. Il en est de même pour trente fêtes liturgiques (pp. 2214-2216). Il faut reconnaître, dans ces 24 pages remplies de références bibliques, que le système d'abréviations est observé sans la moindre erreur. Par contre, dans ces pages, plus d'une dizaine d'erreurs de chiffres se sont glissées. Voici quelques corrections : 20 décembre : Es 7,10-16; 4^e dimanche du Carême A : Ep 5,8-14; 5^e dimanche ordinaire C : 1 Co 15,1-11; 24^e dimanche ordinaire A : Si 27,30 - 28,7; Corps et Sang du Christ B : Mc 14,12-16.22-26; etc.

En attendant la parution des lectionnaires (en préparation à partir de la traduction actuelle), cette Bible deviendra, nous l'espérons, "Le Livre Saint des célébrations liturgiques". Et peut-on espérer mieux : voir "les catholiques" se diriger vers l'église avec "leur Bible" en mains ! Ils pourraient alors y trouver toutes les lectures et se familiariser avec un texte uniforme. De toute façon, les

fidèles pourront, grâce à ce guide pratique, s'adonner à une lecture personnelle de la Bible, en relation avec la liturgie quotidienne.

DE LA REALITE AU REVE

Cette publication de la Bible est un événement qui peut en provoquer d'autres... comme la formation biblique des catéchumènes et des chrétiens, la publication d'ouvrages ou de documents en vue d'une lecture plus fructueuse, la création de groupes bibliques, la recherche continue préparant des "éditions revues et corrigées", ... car tous les espoirs sont permis !

Gilles-Marius DION.

- J'ai rêvé ...
- d'une CONCORDANCE DE LA BIBLE puisque l'expérience a été tentée pour la BIBLIA YERA et que les ordinateurs sont là pour faciliter la tâche...
 - du livre PRIERE DU TEMPS PRESENT en kinyarwanda que plusieurs prêtres, religieux et religieuses, sans oublier de nombreux laïcs, utiliseraient avec plaisir ...
 - de CASSETTES avec l'enregistrement des plus "beaux livres" que plusieurs ne peuvent pas lire, mais qu'ils écoutaient avec profit ...
 - de CASSETTES VIDEO pour présenter cette Bible et élaborer une série de cours pour s'initier à son utilisation ...
 - et d'autres réveront certainement d'autres choses lorsqu'ils verront et liront cette belle publication.

LA BIBLE ENTRE MOTS ET IMAGES

Des images, pourquoi ?

La place publique paraît envahie par l'image. Cette fin de XXe siècle livre une profusion de tableaux divers. Cependant, il serait imprudent d'être trop critique. L'image est nécessaire pour l'homme. Elle plonge le "regardant" dans une réalité plus profonde, plus invisible. Elle permet à l'imagination d'accéder à des espaces jusque là inconnus.

L'intelligence entre dans le monde intelligible à travers une attitude contemplative, réceptive. La volonté se nourrit de l'image pour désirer et accueillir le monde plus intensément.

De plus, l'image a toujours été un merveilleux moyen didactique. Elle suscite l'intérêt, elle enseigne, elle ouvre l'esprit. Elle est aussi reposante. Elle est de l'ordre du loisir. L'image est chargée de beauté. Elle devient éducatrice de l'âme. Le regard est alors ébloui par la "splendeur du vrai". Tout l'être participe à cette imprégnation du beau.

Quelle riche idée, donc, de disposer d'images dans une Bible à usage courant ! L'édition en res-sort aérée, la lecture plus détendue. C'est une respiration pour l'écoute de la Parole. Des horizons nouveaux s'ouvrent pour les yeux, des paysages prennent visage. Une invitation au voyage dans l'espace et le temps est offerte au lecteur. Celui-ci devient proche de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance. La Bible reçoit ainsi des couleurs variées et presque une odeur.

UNE CATECHESE EN SEPT TABLEAUX

Cette première édition de la Bible en kinyarwanda permet de s'arrêter à sept stations. La parole de Dieu et la prière s'originent dans la foi juive, une foi née dans une lutte avec les autres religions. Elle y a acquis une confiance totale au Seigneur Tout-Puissant.

L'esclavage en Egypte et l'exode (événement fondateur de l'expérience de Dieu) sont représentés par deux belles reproductions de l'antiquité égyptienne. Dieu libère l'homme. L'eau si symbolique, si pleine de la vie, se donne presque à boire. Elle procure la vitalité aux cédres du Liban, semblables au juste qui se désaltère à l'eau du ruisseau. Après c'est la fertilité, la joie de l'abondance, de la vigne juiveuse, de la maternité comblée, de l'olivier dont le fruit n'a pas déçu. Des pierres : une rue, la Ville Sainte, un tombeau. La pierre travaillée par l'homme témoigne d'une civilisation. Celle-ci fut celle de Jésus de Nazareth. Paul, le fabricant de toiles de tente, l'être fragile semblable à un vase d'argile. Paul, l'apôtre des Gentils, qui va à la rencontre des autres cultures, des autres dieux. Le Christ en gloire, le vivant pour les siècles, offre son regard de miséricorde au monde. Une belle promenade, un détour à la fois humain et théologique est proposé.

DE LA BEAUTE...

Un peu de déception... Les images sont un peu ternes, désuètes, voir troubles (cf la photographie

du fabricant de toiles de tente). Pourquoi aussi, tout à coup, une photo "noir-blanc" pour les cédres du Liban ? On aurait aimé un vert resplendissant de lumière ! Par contre, deux belles compositions sur la fertilité : Mont Tabor, vigne, jeune maman avec son enfant, olivier et meule ; sur les pierres : une rue de l'ancienne Jérusalem, une vue plongeante sur l'emplacement du Temple, un tombeau avec une pierre roulée. L'oeil reste néanmoins quelque peu frustré, même s'il a pu s'évader vers ailleurs... Des images d'aujourd'hui, c'est bien.

La sobriété des légendes est bienvenue (bon choix des citations bibliques). L'image est plus importante. Néanmoins, il aurait été bon de dater les planches sur l'antiquité et l'icône du Christ en gloire, ainsi que leur origine. On regrette que l'image du Christ en gloire soit placée en fin d'ouvrage. Elle méritait une place de choix dans le Nouveau Testament. Mais il y a sans doute les contraintes de la reliure. Le format des images est agréable. On passe d'une image à l'autre facilement et sans se perdre.

Le visiteur n'est pas mécontent. Il a pu regarder et connaître. Il sait dorénavant, un peu plus sur le pays et les coutumes de ses ancêtres dans la foi. La Terre Promise a une odeur, une luminosité. La Bible en images peut se refermer pour laisser place à l'intimité de la Parole.

Didier BOILLAT.

La Parole est celle de Dieu
La Plume est celle des Ecrivains sacrés
La Voix est la Nôtre
Acclamons les Saintes Ecritures
dans notre langue !
Dushimire Imana !

"JESUS EST VIVANT" LE VOYAGE DU PERE TARDIF AU RWANDA



"Il y a dans cette assemblée cinq personnes que Jésus guérit de l'alcoolisme; ils étaient esclaves de la boisson et maintenant ils sentent comme si leur gorge était tout à fait sèche. Ce soir, ils voudront prendre leur habituelle bouteille et ne le pourront plus. Gloire à Dieu ! Il y a une femme paralysée depuis plusieurs années et Jésus la guérit; elle sent une grande chaleur dans ses jambes et peut se lever. Quelle se lève et vient témoigner. Il y a une femme enceinte dont l'enfant devrait naître handicapé. Le Seigneur le guérit maintenant dans le ventre de sa mère. Un homme reçoit la force de pardonner..."

Voici quelques unes des "paroles de connaissance" proclamées par le Père Tardif, ce mardi 14/5/1991 dans l'église paroissiale de Gikondo, au cours de la célébration eucharistique accompagnée de la prière pour les malades. Plusieurs témoignages ont pu être rapidement donnés : la femme paralysée qui s'est levée, une autre femme qui a pu abandonner la boisson après 23 années d'esclavage, plusieurs guérisons intérieures...

Nous avons eu la joie d'accueillir durant deux semaines le Père Tardif et son compagnon, le Père Matos de la communauté du Lion de Juda. Ils ont pu célébrer deux grandes eucharisties dans le stade Ama-

DIALOGUE N° 148

Septembre-octobre 1991

horo devant 15.000 et 25.000 fidèles, animer une retraite de prêtres et une session de formation de plus de 500 animateurs du Renouveau charismatique.

Recevoir le père Tardif parmi nous a constitué une grâce importante pour le Rwanda : ce prêtre canadien, missionnaire à Saint-Domingue, guéri lui-même d'une grave tuberculose, suite à l'imposition des mains par un groupe de prière en 1973, a reçu un charisme particulier, celui de proclamer des guérisons données par le Seigneur à son peuple en vue de conforter sa foi. Le Rwanda était le 58e pays où il venait proclamer "Jésus vivant".

Homme très humble, il tient toujours à préciser que "lui prêche et Jésus guérit" ou encore qu'il est "le petit âne dont le Seigneur a besoin". Ecouter ces renverra quand il n'en aura plus besoin". Ecouter ces proclamations de guérison constitue toujours un choc pour des chrétiens trop formés à une foi "rationnelle" : certains chrétiens de Gisenyi n'ont-ils pas été trouver leur curé, lors de l'annonce de la venue du père Tardif, en se plaignant : "des guérisons, c'est bon pour des sectes, mais pas chez nous" ? Jésus est-il mort ou vivant ? S'il guérissait, ne peut-il encore guérir la personne toute entière dans son corps et dans son cœur ?

Les formations données par le Père Tardif ont mis l'accent sur les points suivants :

- la prière au centre de notre vie, comme écoute de notre Sauveur et de sa Parole. Disons-nous à Dieu comme Samuel : "Parle Seigneur, ton serviteur écoute", ne disons-nous pas plutôt : "Tais-toi Seigneur, ton serviteur parle ?"
- l'accueil des charismes, dons de l'Esprit pour aider notre prière. Demandez à l'Esprit Saint ses dons, c'est lui qui viendra prier en nous.

Le père Tardif définit le renouveau charismatique comme "la redécouverte expérimentale de la puissance de l'Esprit Saint en chacun et dans l'Eglise et l'ouverture à son action pour revivre l'évangile dans sa plénitude, pour évangéliser, pour être témoin du Christ ressuscité et renouveler toutes les formes de présence du Christ dans l'Eglise et dans le monde".

► La vie dans l'Esprit se construira à partir de notre accueil mutuel dans la prière, nous ne devons pas vivre avec plusieurs coeurs différents, mais demander à Jésus de nous montrer "un chemin de développement"....;

► la "nouvelle évangélisation" proclamation de l'amour de Jésus et chemin vers sa rencontre personnelle; Jésus n'est pas venu enseigner dogme et morale, mais proclamer combien chacun était aimé et attendu par le Père. Est-ce vraiment là notre enseignement ? Croyons-nous Jésus vivant aujourd'hui et voulant faire de nous ses témoins, ou bien voulons-nous construire le Royaume à sa place ?

Jean-Pierre GODDING.

Deux livres du Père Tardif ont été publiés en français :

• "Jésus a fait de moi un témoin", Paris, Edition Renouveau-Service, 1983;

• "Jésus est le Sauveur", Paris, 1989.

En kinyarwanda, a été publié "Yezu ni we Mukiza", avec des extraits de son deuxième livre.

Garnet



Rwanda

JUIN-

JUILLET

1991

LA GUERRE D'OCTOBRE

Depuis l'accord de cessez-le-feu signé à N'SELE le 29 mars, les attaques lancées depuis l'Uganda par les Forces du Front Patriotique Rwandaï (F.P.R.) n'ont jamais cessé. Mais elles se sont davantage espacées et ont perdu de leur intensité. Il s'agit essentiellement d'incursions dans les communes frontalières des préfectures de Ruhengeri et Byumba, dans le but de piller.

Ces attaques ont été plus fortes du 30 juin au 6 juillet. Etait-ce là façon pour le F.P.R. de rappeler la fête de l'indépendance (1er juillet) et l'anniversaire de la Deuxième République (5 juillet) pour lesquels il n'y a pas eu, cette année, de festivités spéciales ?

LES CHANGEMENTS POLITIQUES

Si la guerre des armes faiblit, une autre "guerre" risque de nous occuper pendant un temps assez long, celle des partis. Nous sommes, en effet, depuis début juin, lancé dans un processus de démocratisation, qui prendra de plus en plus d'ampleur dans les mois à venir.

NOUVELLE CONSTITUTION RWANDAISE

Le 10 juin, le président de la République a signé la nouvelle Constitution. Par rapport à l'avant-projet élaboré par la Commission Nationale de Synthèse (cf DIALOGUE N° 147, juillet-août 1991, p. 136), il y a eu plusieurs changements, contestés en partie par la population :

- la date du 5 juillet 1973 est explicitement mentionnée à côté de celle de l'indépendance, dans le préambule : *"Décidé à sauvegarder l'indépendance nationale recouvrée le 1er juillet 1962 ainsi que les acquis de la révolution morale du 5 juillet 1973"*;
- le président de la République peut être président de parti;
- les députés au Conseil National de Développement (C.N.D.) restent en activité jusqu'aux prochaines élections législatives (Art 101).

Cette Constitution n'a pas été approuvée, comme prévu, par référendum. Ainsi, plusieurs se demandent si nous sommes sous la 2e ou sous la 3e République, si la nouvelle Constitution est transitoire ou appelée à demeurer plus longtemps.

Le président de la République avait déclaré avant son voyage du 22 au 25 avril dernier en France et en Belgique : *"Nous avons décidé, au lieu de passer par un référendum, de demander au Parlement d'amender les articles de la Constitution faisant obstacle à la création des partis, afin que ceux qui veulent en créer puissent le faire immédiatement. Une fois les partis en place, on pourra amender plus profondément la Constitution"* (Jeune Afrique n° 1584, du 8 au 14 mai 1991, p. 46).

LA LOI SUR LES PARTIS

La nouvelle Constitution prévoit dans son article 7 : *"Les partis politiques remplissant les conditions légales concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement à condition de respecter les principes démocratiques et de ne pas porter atteinte à la forme républicaine de l'Etat, à l'intégrité du territoire national et à la sécurité de l'Etat"*.

Il a fallu attendre la loi n° 28/91 du 18 juin 1991 sur les partis politiques, loi entrée en vigueur le 1er juillet, jour de sa parution au Journal Officiel, pour connaître ces conditions légales :

"Les fondateurs des partis politiques doivent déposer une demande d'enregistrement auprès du ministre ayant l'intérieur dans ses attributions contre récépissé. Le nombre de membres signataires des statuts ne peut être inférieur à trente" (Art. 11).

"Dans les trente jours qui suivent le dépôt de la demande d'enregistrement, le ministre ayant l'intérieur dans ses attributions délivre un arrêté d'enregistre-

ment, lorsque les conditions requises par la présente loi sont réunies, ou un arrêt de rejet motivé dans le cas contraire" (Art. 16).

"Les magistrats de carrière, les membres des forces armées et de la police en activité de service ne peuvent pas adhérer à un parti politique" (Art. 21).

LES NOUVEAUX PARTIS

Le mois de juillet 1991 a donc vu l'apparition officielle des premiers nouveaux partis. Le 30 juin, le Parti Démocrate Chrétien (P.D.C.) a organisé son assemblée constitutive dans le jardin de son fondateur, M. Jean-Népomuscène NAYINZIRA (58 signataires).

Le 1er juillet, deux partis ont présenté et signé officiellement leurs statuts. C'est à l'hôtel des mille collines à Kigali que de nombreux Rwandais venant de tout le pays, certains à pied, se sont rassemblés pour une cérémonie digne, placée sous les couleurs rouge et noir, couleurs du M.D.R. (Mouvement Démocratique Républicain).

Dans la grande salle du 4e étage, en présence de quelques ambassadeurs et représentants d'ambassade, M. Thaddée BAGARAGAZA, responsable de la Commission politique et porte parole du M.D.R. ce jour-là, a expliqué pourquoi le mot PARMEHUTU (Parti du Mouvement pour l'Emancipation Hutu) n'est plus retenu : "Emanciper un peuple, c'est l'affranchir d'une domination". C'était important dans les années 50 et 60, mais comme les Hutu et ceux qui ont accepté les changements intervenus, gouvernent le pays depuis l'indépendance, aujourd'hui ce terme figurant autrefois dans le nom du parti, est devenu superflu.

Après une conférence de presse pendant laquelle, les 6 responsables de commission répondirent aux questions des journalistes, plus de 300 personnes ont signé, devant notaire, les statuts du M.D.R.



De gauche à droite, les 6 responsables de Commission: Jean KAMBANDA, Sylvestre MATUNGURU, Dismas NSENGIYAREMYE, Thaddée BAGARAGAZA, Faustin TWAGIRAMUNGU, Eliézer NYITEGEKA.

C'est au Centre Iwacu de Kabusanzu, qu'a eu lieu la signature officielle des statuts du P.S.D. (Parti Social Démocrate) "déjà surnommé le parti pour intellos" (La Relève n°181, du 5 au 11 juillet 1991, p.2).

Les personnalités et représentants de la presse ont été conviés à la clôture de son congrès constitutif qui a duré trois jours, et au cours duquel ont

été élus les membres du Comité directeur : Frédéric NZAMURAMBAHO, président; Félicien NGANGO et Dr Théodore GAFARANGA, premier et deuxième vice-présidents; Félicien GATIBAZI, secrétaire exécutif (117 signataires, venus de 9 préfectures, Gisenyi et Ruhengeri n'étant pas représentées au P.S.D. à ce moment).

Le 5 juillet, le M.R.N.D. (Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement) a rassemblé ses partisans au Stade Amahoro, à Remera. La cérémonie a débuté plus d'un participant : convoquée pour 10 heures, elle n'a commencé qu'après l'arrivée du président de la République à 15 heures; plusieurs personnes ont quitté assez tôt, entre autres des ambassadeurs et invités officiels; d'autres ont dû revenir le lendemain pour signer les statuts. Le président de la République a, lui aussi, signé ces statuts ce qui n'est pas sans poser de questions sur sa neutralité politique et par rapport à l'article 21 de la loi sur les partis.



Arrivée du président au stade Amahoro le 5 juillet

Le 9, plusieurs personnes, dont le nouveau Secrétaire Général du M.R.N.D., M. Edouard KAREMERA, ont répondu aux questions des journalistes.

Le 14 juillet, ce fut le tour du P.L. (Parti Libéral). A l'Hôtel Méridien, à Kacyiru, dans une salle bondée, pleine de jeunes et de tutsi, selon un ordre du jour respecté à la perfection, le président du P.L., M. Justin MUGENZI, a présenté rapidement le programme (très libéral) de ce parti. Puis, avec les autres membres du Comité directeur, il a répondu aux questions des assistants. A 11 h 30, devant les invités officiels, en français, il a souligné les éléments essentiels que veut défendre le P.L., entre autres, des négociations directes avec le F.P.R., pour



De gauche à droite, les membres du Comité directeur: MM. Landald NDASINGWA, Justin MUGENZI, Mme Agnès NTAMABYALIRO et M. Stanislas MBONAMPEKA.

mettre fin à la guerre. À 12 h, un verre de l'amitié a réuni la centaine de participants, commerçants, enseignants et membres des professions libérales pour la plupart.

On entend parler d'autres partis encore, bien qu'ils ne se soient pas encore manifestés officiellement jusqu'à ce jour : P.S.R. (Parti Socialiste Rwandais) de M. Jacques G. France HATEGEKIMANA; P.P.D. (Parti Populaire Démocratique) pour la défense des Batwa, de Z. KALIMBA, Th. GAKUBA, J. TEGEREZA, G. SEBALINDA. Notons que pour le moment (31/7/1991), aucun parti n'a encore été officiellement accepté.

NOUVEAUX JOURNAUX

Pour compléter la liste donnée dans notre dernier numéro (N° 147, p. 70-75), voici les nouveaux organes de presse, parus en juin et juillet 1991 :

- ◆ **INFO SELECT.** Mensuel indépendant. Editeur : Marketing Consult, B.P. 1380 - Kigali - Tél : 73034; Fax : 73087; 2 numéros de 28 et 24 pages, parus en juin et juillet 1991 (Imprimerie Sieva) - 100 Frw.
- ◆ **INYABUTATU - LE TRIO.** Responsable : Karoli Kayigana, B.P. 753 - Kigali - Tél : 72633; 1 numéro de 8 pages paru en juillet 1991 - 50 Frw.
- ◆ **KAMARAMPAKA.** Directeur de publication : Théoneste Mubantwari, B.P. 2182 - Kigali - Tél : 73729; 1 numéro spécial de 4 pages, daté du 10 juillet 1991 - 50 Frw. Articles en kinyarwanda, français et anglais par la même équipe (et dans le même genre) que Nyabarongo.

- ◆ **LA MEDAILLE - NYIRAMACIBILI.** Bimensuel indépendant. Directeur : Kwitonda Musekura Léonard, B.P. 1970 - Kigali - Tél : 74144 (B.P. 72 - Ruhengeri); 1 numéro de 12 pages, paru en juillet 1991 - 70 Frw.
- ◆ **L'ECHO DES MILLES COLLINES - IMPANDA.** Bimensuel indépendant. Directeur de publication : Thomas Kabonabake, B.P. 1102 - Kigali; 2 numéros de 16 pages parus en juin 1991 (Régie de l'Imprimerie Scolaire) - 70 Frw.
- ◆ **LE MESSAGE - INTUMWA** (irarabirwa ntiyicwa). Responsable : Edouard Mutsinzi, B.P. 1036 - Kigali - Tél : 73149; 2 numéros de 12 pages parus en juin et juillet 1991; 60 et 50 Frw. Bonnes caricatures !
- ◆ **LE PATRIOTE - IMPIRIMBANYI Y'UKURI.** Bimensuel indépendant. Directeur-Propriétaire : Cyrille A. Nyandwi. 1 numéro de 8 pages, paru en juin 1991; 50 Frw.
- ◆ **LE SOLEIL - IZUBA** (Source d'énergie vitale, le soleil brille pour tout le monde). Hebdomadaire indépendant. Direction : Rwanda Carrefour Services et Km; B.P. 954 - Kigali - Tél : 75077 - Fax : 73729; 2 numéros de 4 et 6 pages, parus en juin et juillet 1991; 50 Frw. Ce semble être l'organe du P.S.D.
- ◆ **LE TRIBUN DU PEUPLE - UMUVUGIZI WA RUBANDA.** Magazine. Rédacteur en chef : Jean Pierre Mugabe, B.P. 1891 - Kigali - Tél : 74043; 3 numéros de 16 et 20 pages, parus en juin et juillet 1991 (Presses de la Printer Set); 100 Frw. D'emblée assez indépendant et critique vis-à-vis des autorités, il publie aussi de bonnes caricatures.

◆ **L'OPINION.** Hebdomadaire indépendant. Directeur : Nicolas Harelimana, B.P. 374 - Kigali; 2 numéros de 12 pages, parus en juin et juillet 1991 (Presse de la Printer Set); 70 Frw. C'est la seule publication nouvelle totalement en français. Les articles sont de valeur fort inégale.



Même la presse officielle se lance dans les caricatures (Imvaho n° 901, 1 - 7 juillet 1991, p. 12)

◆ **REPUBLIKA.** Ikiyamakuru kigenga gishohoka buri cyumweru. DR = Demokrasi na Repubulika. Rédacteur en chef : Jean Baptiste Dusabeyezu, B.P. 224 - Kigali - Tél : 74224; 3 numéros de 4 pages parus en juillet 1991 - 50 Frw. Ce semble être une nouvelle publication défendant les idéaux du M.D.R.

◆ **URUMULI RWA DEMOKARASI.** Bimensuel. B.P. 2278 - Kigali. Le n° 105 a paru fin juin 1991, le n° 106, le 15 juillet; 16 pages (Imprimerie Nationale du Rwanda); 50 Frw. C'est la publication officielle du M.D.R. (Parmehutu) qui, après de longues années de silence, reprend avec une numérotation continuée....

ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU RWANDA

Le 8 juin, au Centre National de Pastorale de Kigali, s'est tenue une réunion présidée par M. Ferdinand NAHIMANA, directeur de l'ORINFOR (Office Rwandais d'Information). La réunion avait pour but de discuter des modalités pratiques de mise sur pied d'une association nationale des hommes de presse.

Réagissant contre une mainmise trop forte de la part de l'ORINFOR sur le déroulement de la réunion, de nombreux journalistes de la presse libre ont quitté la salle. Les autres ont élu un comité provisoire chargé d'élaborer un statut pour cette association nationale.

Le 12 juillet, les premiers ont fondé une "Association des Journalistes du Rwanda", la toute première dans l'histoire du pays. Ses statuts ont été signés par 36 journalistes et déposés au ministère de la Justice pour reconnaissance officielle. Le président élu de l'Association est l'abbé André SIBOMANA (Kinyamateka-Hobe), les vice-présidents en sont Gaspar KAREMERA (Imbaga) et Sixbert MUSAGAMFURA (Isibo), le secrétaire, André KAMEYA (Rwanda Rushya) et le trésorier, le Père Guy THEUNIS (Revue DIALOGUE).

Parmi les objectifs de l'Association, citons la défense des droits des journalistes. Un des vice-

présidents a d'ailleurs été cité en justice le mardi 23 juillet pour diffamation et calomnie envers le ministre J. NZIRORERA et B. HABIMANA, ancien secrétaire général du M.R.N.D. Le verdict donné le 31 juillet l'a condamné à 12 mois d'emprisonnement ferme et à 1 franc de dommages et intérêts.

SITUATION ECONOMIQUE

Environ 7 mois après la mise en place du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.), le Bureau Social Urbain de la Caritas - Kigali a publié une étude fort intéressante : "Retombée du Programme d'Ajustement Structurel" (Cahier n° 83, juin 1991, 16 pages).

D'une comparaison des prix moyens avant et après la dévaluation, et à partir de l'étude d'un cas concret (une famille de 6 personnes à Kigali), il ressort que l'augmentation des prix est en moyenne de 40 à 50 %, aussi bien pour les produits de première nécessité (nourriture de base, savon, etc) que pour les produits d'utilité quotidienne (viande, poisson, linoléum, etc).

Conséquences : "il y aura de moins en moins d'enfants qui pourront fréquenter l'école primaire, pour-tant obligatoire; les personnes malades ne pourront plus se faire soigner; sans parler ici de toutes les conséquences indirectes que peut entraîner cette situation : carence alimentaire, augmentation du nombre des enfants de la rue et des indigents, etc...". Au moment de la mise à exécution du P.A.S., le gouvernement avait promis un programme d'appui social, mais actuellement rien ne semble avoir été fait en ce sens.

DIALOGUE.

A travers livres et revues

CASAS Jean, L'enfant des mille collines, coll. Signatures, Cerf, Paris, 1991, 152 pages.



Relire sa vie pour y lire Dieu. Telle est l'entreprise que tente l'auteur, avec la collaboration de Hyacinthe VULLIEZ, directeur de la collection "Signature - Pour quoi je vis". Et nous avons un magnifique résultat : un livre très simple, agréable à lire.

En plus de ce que l'auteur dit de lui-même, d'une façon très discrète, le livre raconte l'histoire de la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) à Kigali, de 1975 à 1990. Non la grande histoire, mais la petite histoire de tous les jours, au ras du sol.

Les titres des chapitres font preuve de cette simplicité : le vélo de Martin, le laveur des voitures, les réparateurs de pneus, entre le chant du coq et la première étoile, le jet de la motopompe, etc...

La vie au ras du sol du jeune Rwandais d'aujourd'hui, quittant la campagne, arrivant à Kigali, confronté dès le premier jour à de nombreuses difficultés, apparaît ainsi dans toute sa cruauté. Mais pour

qui rencontre un jeune de la JOC, s'ouvre l'espérance : petit travail, argent pour survivre, épargne, obtention des papiers nécessaires, réflexion sur la vie à partir de l'Evangile... Et cela, grâce aux autres jeunes qui l'ont précédé sur cette route, grâce aussi aux animateurs, Philibert et Odette, Tatien et Fabien, etc...

Ce qui plaît dans ce livre, outre les considérations pleines de bon sens sur le pays, la société et sa culture, la politique, etc..., ce sont les innombrables contes et proverbes rwandais disséminés au long des chapitres, et les anecdotes de la vie courante qui font réfléchir.

Si l'on peut regretter quelques fautes de frappe, en kinyarwanda surtout, (et la mauvaise transcription du nom du Père Belloy, p. 119), on retiendra la leçon d'humanisme et d'évangile donnée par le récit : un jeune qui ne démissionne jamais de sa dignité d'homme, est un jeune sauvé par Dieu.

Guy THEUNIS.

Kigali - Motors

Parc Industriel de GIKONDO

REPARATIONS TOUS VEHICULES

B.P. 783 KIGALI Rép. Rwandaise Tél. 76594

ROMERO Oscar, "L'amour vainqueur" (Le Cerf, 1990).

Le 24 mars 1980, au moment de commencer l'Offertoire de la Messe, l'archevêque de San Salvador s'affaisse sur l'autel, touché en pleine poitrine d'une rafale de mitrailleuse : c'est le prix qu'il paie pour son engagement au service des pauvres, au service de la justice, de la Paix, de l'Amour, au service du Royaume. "Monseigneur Romero atteint la soixantaine quand commence sa "vie publique". Celle-ci débute exactement le 12 mars 1977. Elle ne va durer que trois années. Comme celle de Jésus, son Maître. A croire que, dans la vérité de l'Evangile, moins de trois années suffisent pour créer une situation radicalement nouvelle, avec l'issue qu'on lui connaît !" (Introduction de Charles Antoine, p. 9).

UN OUVRAGE EN CINQ TABLEAUX

James Brockman s.j. et Gustave Gutierrez, le chef de file des théologiens de la libération, ont rassemblée dans ce petit ouvrage des textes de Mgr Romero textes extraits de ses homélies ou venant de ses causeries à la radio. Les textes sont groupés à la fois selon 5 grands thèmes (Eglise en marche; la paix; la pensée de Dieu; "c'est à moi que vous l'avez fait"; et convertissez-vous à l'Amour) et en même temps en suivant un ordre chronologique allant du 14 mars 1977 au 24 mars 1980.

On s'aperçoit de l'évolution de l'archevêque : sa timidité devient audace, sa pensée se systématise, son engagement devient de plus en plus réaliste. Il savait que tôt ou tard on le descendrait : c'est là le risque à prendre lorsqu'on témoigne de l'amour de Dieu pour les plus pauvres. Déjà le 14 août 1977

il disait : "Voyez comme les accusations contre les prophètes de tous les temps sont toujours les mêmes! Celui qui stigmatise la conscience égoïste ou la conscience qui ne réalise pas le plan de Dieu, celui-ci est un gêneur. Il faut le supprimer, l'assassiner, le jeter en prison, le persécuter, ne pas le laisser dire les paroles qui dérangent" (p. 28).

CONSCIENT DE SES FAIBLESSES

Il avait aussi conscience de ses faiblesses et le 10 septembre 1978, il s'écriait : "Quelle honte pour moi, votre pasteur - et j'en demande pardon à toute la communauté - quand je ne remplis pas mon rôle d'Évêque à votre service ! Je ne suis pas un chef. Je ne suis pas un patron. Je ne suis pas une autorité qui veut s'imposer. Je suis le serviteur de Dieu et votre serviteur" (p. 11). Et en même temps, il découvre la réalité du péché structurel : ce n'est pas un hasard si certains sont riches et d'autres croupissent dans la misère : il y a là la preuve que la société n'est pas organisée selon le plan de Dieu, car "la volonté de Dieu c'est que tous ses fils soient heureux" (p. 117).

"Nous savons, disait-il le 24 mars 1980, que tout effort d'amélioration d'une société, surtout quand il y a autant d'injustice et de péché, est un effort que Dieu bénit, que Dieu veut, que Dieu exige de nous" (p. 248). Moins de cinq minutes après, il entraînait dans la joie du Royaume éternel. Celui qu'au Salvador on appelle déjà "Saint Oscar Romero", nous laisse une grande leçon : dans le combat pour la Justice, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus, seul l'Amour est vainqueur !

Michel DONNET.

MBONYUMUTWA Shingiro : Rwanda, gouverner autrement. Kigali, juin 1991, 104 pages.

Voilà un petit livre intéressant. Sans grandes prétentions, l'auteur veut surtout nous transmettre l'entretien qu'il a eu avec son père, Dominique MBONYUMUTWA, président de la République rwandaise du 28 janvier au 25 septembre 1961 (p. 37-76). Cet entretien qui a eu lieu en octobre 1984, près de 25 ans après la "Révolution Rwandaise", nous livre de nombreux détails intéressants sur ce qui précède et suit les événements du début novembre 1959, que l'auteur appelle la "Toussaint rwandaise", suite au livre de Jean Hubert¹, substitut du procureur du roi (de Belgique) au Rwanda en 1959-1961, livre dont il donne d'ailleurs un résumé (p. 77-82).

La première partie du livre donne des repères chronologiques (p. 19-31) et l'épilogue fait des considérations pour aujourd'hui (p. 83-94). On peut cependant regretter que ces deux parties n'aient pas la qualité de la partie centrale : non seulement on y trouve, comme dans l'avertissement (p. 9-15) de nombreuses fautes d'impresion, et de français, mais aussi des approximations du genre "ce royaume du Rwanda, sept fois centenaire..." (p. 29).

Tous se réjouiront cependant, après les témoignages de Jean Paul HARROY et du colonel Guy LOGIST, d'avoir, grâce à son fils, celui de Dominique MBONYUMUTWA, décédé le 26 juillet 1986.

GUY THEUNIS.

¹ HUBERT Jean R. La Toussaint rwandaise et sa répression. Académie royale des Sciences d'Outre-mer, Classe des Sciences morales et politiques, N.S. XXXI, 2, Bruxelles, 1965, 181 pages.



NAHV RWANDA SARL

PEUGEOT

MITSUBISHI

HONDA

PHILIPS

B.P. 626 Kigali

Tél.: 75449 - 75458 - 75655 - 76978

Dépt. véhicules

Tél.: 75333 - 75338

Courrier des lecteurs

UN OBSTACLE SERIEUX A LA DEMOCRATISATION



Monsieur le Rédacteur,

Je lis régulièrement et avec grand intérêt la revue **DIALOGUE**, car j'apprécie le sérieux caractérisant les articles qui y sont publiés, reflétant ainsi la compétence de leurs auteurs, dans divers domaines de la vie nationale.

Je voudrais, à mon tour, vous partager quelques réflexions sur le clientélisme, dans l'idée de partager avec les autres lecteurs, ma modeste réflexion sur les profondes mutations politiques que le Rwanda a entreprises.

Aujourd'hui au Rwanda, comme ailleurs en Afrique, on parle du multipartisme comme garant d'une démocratie bien pensée. Certes, le multipartisme n'équivaut pas à la démocratie. Mais le multipartisme est, je pense, une condition fondamentale de la démocratie. Le pluralisme politique s'avère donc comme un passage obligé vers une vraie démocratie. L'histoire a mis au grand jour les tares des régimes monopartistes.

Les plus sérieuses de ces tares sont notamment l'absence de débat, le culte de la personnalité et le clientélisme. Au fil des années, ces tares collent

tellement à la peau du parti unique qu'elles deviennent un handicap quasi insurmontable à une vraie démocratisation au sein du régime au pouvoir. Pour moi, le clientélisme constitue une grosse pierre d'achoppement à laquelle se heurte tout processus de démocratisation. Le Rwanda aussi peut y trouver un sage avertissement pour bien faire marcher le bébé démocratique.

● QU'EST-CE QUE LE CLIENTELISME ?

Le clientélisme est, au sens politique du terme, le fait pour un parti politique de chercher à élargir son influence par des procédés plus ou moins démagogiques, l'attribution de privilèges à quelques favoris du régime. Les vices satellites du clientélisme sont, de toute évidence, le népotisme, le régionalisme, le tribalisme ou l'ethnisme, et autres défauts du genre.

Dans le processus de démocratisation par le multipartisme dans lequel le Rwanda est déjà engagé, tous les efforts seraient vains sans l'éradication préalable de cet esprit anachronique qui est devenu un "modus vivendi" pour bon nombre de Rwandais. Il faudra pour cela un effort herculéen d'autant plus important que le clientélisme s'est transformé en une seconde nature pour certains. On peut corroborer cette assertion par quelques illustrations prises dans les relations socio-professionnelles.

Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, les bourses d'études à l'étranger sont - mis à part quelques cas plutôt exceptionnels - l'apanage des batons du régime. Bien plus, pour ce qui est de l'emploi, une personne obtiendra celui-ci "pour n'impor-

te qui", si "elle n'est connue que par elle-même", les postes intéressants étant soigneusement sélectionnés pour les favoris du parti. Les autres y accèdent au prix de mille peines : magouilles diverses, corruption de tous genres, personnes interposées, et que sais-je encore ? Il en va de même, à quelque nuance près, pour la promotion professionnelle, les cotations des agents, etc... Le clientélisme y trouve toujours son compte.

● ET LA SOLUTION ?

Le problème de clientélisme dépend en fait de l'information et de la formation qu'a la population en matière politique. Une personne mûre politiquement parlant, connaît et, par conséquent, sait défendre ses droits. Une telle personne distingue aisément une pure faveur de la jouissance effective de son droit. En effet, point n'est besoin d'être un devin pour se rendre compte que dans plusieurs pays à parti unique, le citoyen n'est pas habitué à penser par lui-même. Les dirigeants pensent, et "pensent bien" pour le brave paysan des collines qui souvent ignore tout, ou presque, de la politique de son pays.

Le citoyen moulé de cette façon ignore ses droits et ses libertés. Il faut donc, comme préalable à une démocratisation authentique d'un peuple, informer et former le citoyen à connaître et défendre ses droits, sinon tous les efforts déployés seraient peine perdue. Le débat est donc ouvert, et un homme averti en vaut deux...

Jean NGARAMBE.

LA FORCE DES PAUVRES

Je viens de recevoir... et de lire le dernier numéro de DIALOGUE, qui mérite plus que jamais son nom en essayant de faire dialoguer toutes les bonnes volontés du Rwanda durant cette année 1991... qui sera une année-tournant pour le pays, comme pour beaucoup d'autres pays d'Afrique, le Zaïre aussi.

L'article de Bruno Eliat est intéressant. Mais au lieu d'envisager la non-violence active tournée contre un envahisseur armé et un "occupant", on peut déjà aujourd'hui même, je crois, l'exercer contre ces "agresseurs" injustes que furent si souvent ces "partis uniques" (prononcé à l'africaine, cela donne partis "iniques", lapsus, hélas, souvent si juste).

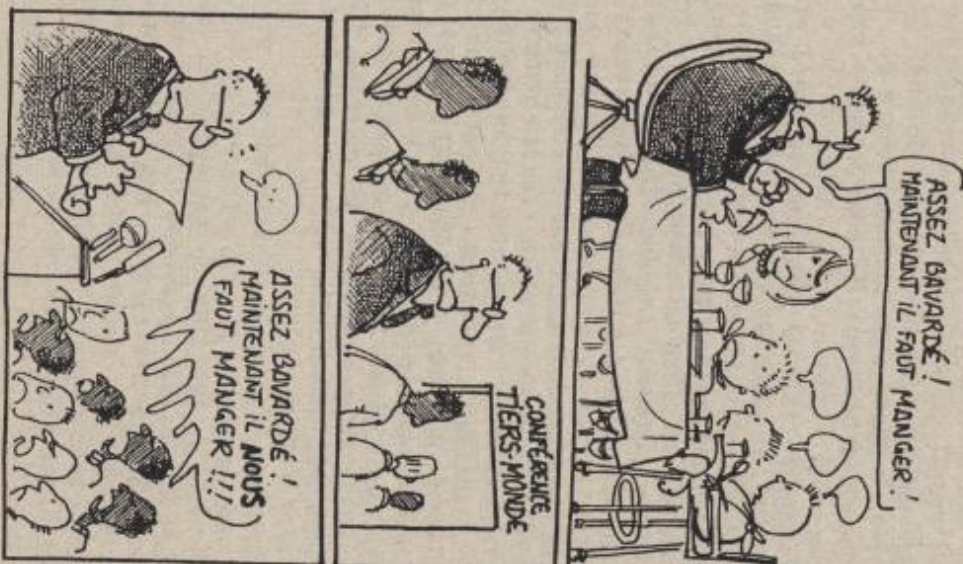
Que d'exactions, que d'injustices, que de violations constantes et systématiques des droits de l'homme dans tous les pays d'Afrique (et du reste du monde) ! L'arbitraire était érigé en principe, assaisonné de terrorisme verbal, et même d'"actes". Mais je trouve édifiant que des journalistes soient prêts à donner leur vie, et certains le font chaque année (plusieurs dizaines en 1990) pour chercher et proclamer la vérité "quoiqu'il en coûte" : n'est-ce pas là le sens de "martyr" (= témoin) au sens étymologique ?

Etre la voix des sans voix, des écrasés et des piétinés de l'histoire... Déjà l'information concernant les abus de l'autorité et les droits réels des citoyens (qui hélas reste souvent lettre morte dans des constitutions qui servent de laisser-passer pour obtenir de l'aide des pays européens !) est d'une IMPORTANCE CAPITALE...

Certains pensent qu'en face des régimes militaires dictatoriaux qui existent encore dans beaucoup de pays d'Afrique, toute "résistance" est vaine et vouée d'avance à l'échec... NON ! La force morale formidable d'un peuple entier qui se lève comme un seul homme est irrésistible (cf Gandhi et l'indépendance de l'Inde). Le Père Quirini me racontait l'anecdote suivante : dans un village, le chef de collectivité, en tournée avec son secrétaire et 4 policiers, avait trouvé bon de confisquer 4 chèvres, sans aucune raison objective... sinon celle d'avoir un garde-manger itinérant pour sa tournée à pied en brousse. TOUTS LES GENS DU VILLAGE (environ 400 personnes) l'ont suivi calmement, réclamant leurs chèvres (qui n'appartenaient qu'à trois individus). Difficile pour 4 policiers de s'opposer par la force à tout ce peuple : hommes, femmes, vieillards, enfants. Et assez humiliant de devoir donner comme explication au prochain village "ils nous suivent parce que nous avons pris (injustement) leurs chèvres !" Après 5 ou 6 km, pour se débarasser de cette escorte gênante... on a rendu les chèvres. Cela n'aurait pas été possible si les gens avaient dit (comme souvent nous tous) : "Que voulez-vous ? Oui, c'est une injustice... Mais je ne veux pas m'attirer d'ennuis... Ce n'est pas mon problème... Ces policiers sont armés, etc..." Nous avons toujours mille bonnes raisons de ne rien faire... nous lavant très souvent les mains comme Pilate !

Ces fortunes colossales amassées par des Africains... sur la misère de leurs frères, me fait aussi réfléchir sur la religion du veau d'or... que nous Européens avons si bien propagée ! L'impact de Gandhi (comme de François d'Assise en son temps) venait de ce qu'il était un pauvre petit bout d'homme, aux mains nues, sans moyens... si ce n'est un amour farouche et invincible de la vérité.

Raymond DELPORTE.



La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.
Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI Téléphone 7 41 78

A. REDACTION ET ABONNEMENT NYAKABANDA

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA	ETRANGER
• Abonnement ordinaire: 1000 Frw. • Abonnement étudiant: 800 Frw. • Abonnement de soutien: 1500 Frw. • Abonnement de groupe: 4000 Frw. (5 personnes)	• Burtu: 2500 Fbu. • Afrique } 3000 Frw. c. 1500 F belges • Europe } 60 F suisses • Amérique } 3500 Frw. ou 45 \$ US • Asie }

C. MODE DE PAIEMENT.

RWANDA	ETRANGER
• B.C.R. N° 3178/92 Kigali • Mandat postal DIALOGUE, B.P. 572 Kigali • Economus Généraux • Gemeca - Procure Kigali • Bureaux DIALOGUE (Nyakabanda) • Bureaux REBA VIDEWO (enceinte Kinyamateka)	• Belgique: CCP 000 - 1495122 - 61 Pierre Masson, Bruxelles • Suisse: CCP 17 - 2941 - 6, Revue DIALOGUE Rwanda • R. AEBISCHE R. Fribourg - Suisse

D. VENTE AU NUMERO: Prix: 200 Frw.

A Kigali: Librairie Caritas - Hôtel des Mille Collines - Akwanda - Centre National de Pastorale St. Paul - Club Rafiki - Librairie E.P.R.

Altieurs: Librairie Universitaire de Butare - Economat Diocésain de Butare - Economat Diocésain de Byumba - Hôme St. François à Cyangugu - Librairie Caritas Diocésaine de Kabgayi - Economat Diocésain de Kibungo - Librairie de Nyundo Economat Diocésain de Ruhengeri

En France: Librairie L'Harmattan, 16, rue des Ecoles, 75005 - PARIS - Tél. 326.04.52

En Belgique: Librairie U.O.P.C., 216 Chaussée de Wavre, 1040 - BRUXELLES, Tél: (02) 648.96.89

N.C.O.S., Vlasfabrickstraat 11, 1060 BRUXELLES, Tél: (02) 539.26.20.